

**FONDS DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL POUR LA  
CONSOLIDATION DE LA PAIX  
MODELE DE DOCUMENT DE PROJET**



United Nations  
Peacebuilding

**DOCUMENT DE PROJET DU PBF**

<b>Pays : TCHAD</b>	
<b>TITRE DU PROJET : Projet de prévention de la féminisation des modes opératoires de Boko Haram au Tchad</b>	
<b>NUMERO de Projet / portail Gateway du MPTF-O (pour les projets en cours) :</b>	
<b>Modalité de financement du PBF :</b> <input checked="" type="checkbox"/> IRF <input type="checkbox"/> PRF	<b>Indiquer si les fonds doivent être déboursés dans un fonds d'affectation spéciale ("Trust Fund") (au lieu des comptes des organisations bénéficiaires) :</b> <input type="checkbox"/> Fonds d'affectation spéciale national <input type="checkbox"/> Fonds d'affectation spéciale régional <b>Nom du fonds d'affectation spéciale :</b>
<b>Liste de l'ensemble des agences bénéficiaires directes des fonds du PBF (en commençant par l'agence-chef de file), type d'organisation (ONU, ONG, etc.) : PNUD, UNICEF</b>	
<b>Liste des partenaires d'exécution supplémentaires, gouvernementaux et non gouvernementaux : spécifiez le type d'organisation (gouvernement, ONGI, OSC locale) :</b> Ministère de l'Éducation Nationale et Promotion Civique, Ministère de la Jeunesse et des Sports, Ministère de la Femme et de la Protection de la petite enfance, Cellule de Liaison et d'Information des Associations Féminines (CELIAF), l'Association pour la Promotion des Libertés Fondamentales au Tchad (APLFT), la ligue Tchadienne des Droits de l'Homme (LTDH).	
<b>Durée du projet en mois<sup>1</sup> : 18 mois</b>	
<b>Zones géographiques (à l'intérieur du pays) de mise en œuvre du projet :</b> -Province du Lac : les départements de Mamdi, Kaya et Fouli. -Province de Hadjer-Lamis : Sous-préfecture de Mani.	
<b>Le projet relève-t-il d'une ou plusieurs des fenêtres de priorité PBF spécifiques ci-dessous :</b> <input checked="" type="checkbox"/> Initiative de promotion de l'égalité des sexes <sup>2</sup> <input type="checkbox"/> Initiative de promotion des jeunes <sup>3</sup> <input type="checkbox"/> Transition entre différentes configurations de l'ONU (e.g. désengagement d'une mission de maintien de la paix) <input type="checkbox"/> Projet transfrontalier ou régional	
<b>Budget total du projet PBF* (par agence bénéficiaire) :</b> <b>PNUD : \$ 800 000</b> <b>UNICEF : \$ 700 000</b> <b>Total PBF : \$ 1 500 000</b>	
<i>*Le budget total approuvé et le versement de la deuxième tranche, ou toute tranche supplémentaire, sont soumis à la condition d'être approuvés par PBSO, et à la disponibilité des fonds sur le compte du PBF. L'agence coordinatrice doit démontrer la</i>	

<sup>1</sup> La durée maximum des projets IRF est de 18 mois et PRF de 36 mois.

<sup>2</sup> Cochez cette case uniquement si le projet a été approuvé dans le cadre de l'appel à propositions spécial du PBF, l'Initiative de promotion de l'égalité des genres (GPI).

<sup>3</sup> Cochez cette case uniquement si le projet a été approuvé dans le cadre de l'appel à propositions spécial du PBF, l'Initiative de promotion de la jeunesse (YPI).

dépense/engagement d'au moins de 75% de la tranche précédente et la soumission de tous les rapports PBF dus dans la période écoulée.

**Toute autre source de financement destinée au projet (montant et source) :**

**PBF 1ère tranche : 70%**

PNUD: \$ 560 000

UNICEF: \$ 490 000

Total : \$ 1 050 000

**PBF 2ème tranche\*: 30%**

PNUD : \$ 240 000

UNICEF: \$ 210 000

Total : \$ 450 000

**Fournir une brève description du projet (décrire le principal objectif du projet ; ne pas énumérer les résultats et les extrants) :**

Le Projet vise à renforcer les capacités des femmes et des jeunes filles afin de réduire leur propension à l'enrôlement par Boko Haram<sup>4</sup>, par leur protection, la promotion de la cohésion sociale et l'amélioration de leurs conditions socioéconomiques ainsi qu'en promouvant les opportunités de participation au sein de leurs communautés.

Les femmes et les jeunes filles seront sensibilisées et formées pour reconnaître les méthodes de recrutement de Boko Haram et s'en prémunir. Leur autonomisation et la participation effective dans la gestion des affaires communautaires se feront à travers l'appui effectif aux organisations féminines à vocation agropastorale ou commerciale, ainsi que la contribution au changement de mentalité des gouvernants locaux. Ces activités renforceront la capacité des femmes et des jeunes filles à résister aux propositions de Boko Haram tout en contribuant à l'égalité des sexes et à l'autonomisation économique des femmes.

**La cible directe est constituée de :**

- 180 femmes et jeunes formées sur les thématiques de prévention de l'extrémisme violent ;
- 135 jeunes femmes relais formées et engagées dans les activités de mobilisation sociale contre l'extrémisme violent ;
- 450 femmes appuyées dans les activités génératrices de revenus.

**La cible indirecte est constituée de :**

- 36 000 personnes, dont 16 000 femmes pour les actions de sensibilisation et de mobilisation sociale, à travers les dialogues communautaires et la radio ;
- 200 autorités administratives et communautaires sensibilisées et engagées contre l'extrémisme violent dans leurs communautés.

**Résumez le processus de consultation du projet dans le pays avant la soumission au PBSO, y compris avec le Comité de pilotage du PBF, la société civile (y compris les organisations de femmes et de jeunes) et les communautés de parties prenantes (y compris les femmes, les jeunes et les groupes marginalisés) :**

Le PNUD et l'UNICEF ont une longue expérience dans la formulation et la mise en œuvre des projets du PBF. L'approche conjointe favorise systématiquement un processus de consultation participatif et inclusif avec les différentes parties prenantes. Dans le cadre de ce projet orienté vers la problématique du genre, la Cellule de Liaison des Associations Féminines du Tchad (CELIAF) et ses démembrés, ainsi que les autres associations à base communautaires telles que le Cadre des Associations de Développement du Lac, l'Association des Femmes Allaitantes de Bol (AFA), l'Union des Femmes de Mani, ont été consultés durant la phase de conception et de rédaction du document de projet. Il en est de même des différents ministères, dont le Ministère de la Femme et de la Petite Enfance, le Ministère de l'Administration du Territoire et des

<sup>4</sup> Le terme "Boko Haram" utilisé dans le document de projet renvoie à deux entités inscrites par le Conseil de Sécurité sur la Liste relative aux sanctions contre l'EIL (Daech) et Al-Qaida : « Jama'atu Ahlis-Sunna Lidda'awati Wal-Jihad (Boko Haram) » (QDe.138) et la « Province d'Afrique de l'Ouest de l'État islamique » (QDe.162). Veuillez consulter l'Annexe E pour plus d'information.

Collectivités autonomes, et le Ministère de l'Économie, de la Planification du Développement et de la Coopération internationale ainsi que les gouvernorats du Hadjer Lamis et du Lac.

Le projet a également tenu compte des contributions du Programme Management Team (PMT) et de l'équipe pays des Nations Unies (UNCT) qui ont validé la note conceptuelle, avec la collaboration de l'équipe de consolidation de la paix y compris le Secrétariat PBF au sein du Bureau du Coordinateur Résident (BCR). Le PMT et les ministères impliqués et les différentes parties prenantes ont été pleinement intégrés dans l'élaboration du projet.

**Degré de contribution à la promotion de l'égalité des sexes<sup>5</sup> : GM3**

Spécifiez le pourcentage (%) et le montant (\$) du budget total du projet alloués aux activités directement liées à l'égalité entre les sexes / le renforcement des capacités des femmes : **84,23% (1 263 495,55 USD)**

**Expliquez brièvement par quelle (s) intervention (s) principale (s) le projet contribuera à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes<sup>6</sup> :**

Ce projet prend en compte les causes sous-jacentes et structurelles des inégalités de genre au sein des communautés, qui prédisposent les femmes et les jeunes filles au recrutement par Boko Haram. Il contribuera à la protection des femmes et des jeunes filles et favorisant leur pleine implication dans leurs communautés et l'adhésion des autorités administratives et des leaders communautaires. Il renforcera leur pouvoir socioéconomique et leur résilience à travers les activités génératrices de revenus, afin de relever leur niveau d'autonomie socioéconomique et les rendre moins vulnérables à l'enrôlement volontaire au sein de Boko Haram. Le projet contribuera également à la promotion de l'égalité de genre en luttant contre les inégalités, en accroissant les connaissances et compétences des femmes et des jeunes filles sur leurs droits humains et sur les modes et astuces de recrutement ou d'enrôlement par Boko Haram. Enfin, le projet renforcera le dialogue avec les hommes d'influence au sein des communautés, suivant la prémisse selon laquelle le changement de mentalité s'opère aussi par une reconstruction de la masculinité et de la féminité par les hommes. Cette dynamique participative impliquera de comprendre les stéréotypes, de prendre conscience des biais socioculturels et de les surmonter dans le cadre d'un processus inclusif.

**Degré de risque du projet<sup>7</sup> : 1**

**Sélectionner le domaine de priorité de l'intervention (« focus area ») du PBF résumant au mieux l'objet du projet (choisir un domaine seulement<sup>8</sup>) :** Promouvoir la coexistence et la résolution pacifique des conflits \_\_\_\_\_

Le cas échéant, les résultats du SDCF / UNDAF auxquels le projet contribue :

<sup>5</sup> **Score 3** pour les projets qui ont l'égalité entre les sexes comme objectif principal (minimum 80% du budget total est alloué à l'égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes).

**Score 2** pour les projets qui ont l'égalité entre les sexes comme objectif significatif (minimum 30% du budget qui va à l'égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes).

**Score 1** pour les projets qui contribuent d'une certaine manière à l'égalité entre les sexes, mais pas de manière significative (moins de 30% du budget total).

<sup>6</sup> Veuillez consulter la note d'orientation du PBF sur les calculs de marqueurs de genre et la consolidation de la paix sensible au genre

<sup>7</sup> 0 = risque faible pour la réalisation des résultats

1 = risque moyen pour la réalisation des résultats

2 = risque élevé pour la réalisation des résultats

<sup>8</sup> (1.1) Réforme du Secteur de la Sécurité, (1.2) État de droit, (1.3) DDR, (1.4) Dialogue politique

(2.1) Réconciliation nationale ; (2.2) Gouvernance démocratique ; (2.3) Prévention/gestion des conflits

(3.1) Création d'emplois ; (3.2) Accès équitable aux services sociaux

(4.1) Renforcement des capacités nationales de l'État ; (4.2) Prolongement de l'autorité de l'État/de l'administration locale ;

(4.3) Gouvernance des ressources de consolidation de la paix et Secrétariat PBF

- Résultat 3 : Gouvernance Paix et Sécurité (Effets 16, 7 et 5)

Objectifs et cibles de développement durable auxquels le projet contribue :

- ODD 16 (Justice et Paix).

<p>Type de demande :</p> <p>Nouveau projet : <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>Révision de projet : <input type="checkbox"/></p>	<p>Pour les révisions de projet, sélectionnez tous les changements pertinents et fournir une brève justification à la fin du document :</p> <p>Extension de la durée : <input type="checkbox"/> Durée additionnelle du projet en mois :</p> <p>Changement de résultat / sujet : <input type="checkbox"/></p> <p>Changement de l'allocation budgétaire entre résultats ou augmentation de plus de 15% par catégorie de budget : <input type="checkbox"/></p> <p>Budget PBF supplémentaire : <input type="checkbox"/> Budget supplémentaire par agence bénéficiaire :</p> <p><b>Brève justification de la révision:</b></p> <p><i>NB : s'il s'agit d'une révision, indiquer chaque changement du document de projet en rouge ou en MODE RÉVISION. Inclure également un nouveau cadre de résultats et un budget en indiquant clairement les changements apportés. Les parties sans modifications restent les mêmes. De nouvelles signatures seront requises.</i></p>
---	---

**SIGNATURES DU PROJET :**

<p><b>AGENCE RECIPIENDAIRE</b></p> <p>Nom : LISA SINGH</p> <p>Signature</p> <p>Nom de l'agence : PNUD</p> <p>Date et visa : 6/10/2020</p>	<p><b>AGENCE RECIPIENDAIRE</b></p> <p>Nom :</p> <p>Signature</p> <p>Nom de l'agence : UNICEF</p> <p>Date et visa : 6/10/2020</p>
<p><b>Coordonnateur résident</b></p> <p>Nom :</p> <p>Signature</p> <p>Titre :</p> <p>Date et visa : 08/10/2020</p>	<p><b>Représentant du gouvernement national</b></p> <p>Nom : Dr Issa Doucoure</p> <p>Signature</p> <p>Titre : Ministre</p> <p>Date et visa : 09/10/2020</p>
<p><b>Bureau d'appui à la consolidation de la paix (PBSO)</b></p> <p>Oscar Fernandez-Taranco</p> <p>Signature</p> <p>Sous-Secrétaire général pour l'appui à la consolidation de la paix</p> <p>Date et visa : 28 December 2020</p>	

## I. Contexte de consolidation de la paix et justification de l'appui de PBF

- a) *Décrire brièvement les conclusions principales de l'analyse de conflit en ce qui concerne les principales thématiques du projet. Comment le projet compte-t-il répondre aux causes structurelles et principaux facteurs de tensions / conflits ? Fournir une analyse des acteurs clés et des principales parties prenantes ayant un impact ou étant sensibles aux principaux facteurs de tension visés par le projet. Cette analyse doit être sensible au genre et à l'âge.*

Au Tchad, l'Indice de Développement Humain (IDH) se chiffre à 0,401, au 187<sup>ième</sup> rang mondial (PNUD, 2018). Lorsque la valeur de l'IDH est actualisée sur la base des inégalités, l'IDH tombe à 0,250, une perte de 37,7% due aux inégalités dans la distribution des indices composant l'IDH. La valeur de l'IDH pour les femmes se situe à 0,347 tandis qu'elle est de 0,449 pour les hommes, mettant en évidence de fortes disparités de genre (PNUD, 2018). Dans la région du bassin du Lac Tchad, les effets du changement climatique et l'avancée du désert se sont traduits par un rétrécissement de la superficie du Lac Tchad, qui est passée de 25 000 km<sup>2</sup> à 2 500 km<sup>2</sup> en 60 ans (CBLT, 2019). Cette situation combinée à la faiblesse de la présence des États dans cette zone a provoqué un déficit de gouvernance, un effritement de la confiance envers les institutions étatiques. Près de 11 millions des 17,4 millions d'habitants de la région du lac Tchad ont besoin d'une aide humanitaire et 5 millions de personnes sont en situation d'insécurité alimentaire (UNDP, 2018). En raison de la situation sécuritaire, plusieurs communautés sont toujours inaccessibles à l'aide humanitaire. La région connaît également un taux de chômage et un niveau de pauvreté élevé, et de nombreux jeunes sont livrés à l'oisiveté et à la consommation abusive de l'alcool et des drogues (AfD, 2019). La faiblesse des indicateurs de développement dans cette région est l'une des causes structurelles de l'émergence de Boko Haram, et plus récemment, de l'augmentation de l'extrémisme violent dans les zones frontalières du Tchad. Le manque d'opportunités socioéconomiques et l'inaccessibilité des services de base alimentent le désespoir des populations, et nourrissent du même coup les discours extrémistes.

De profondes inégalités de genre sont enracinées dans l'organisation sociétale des communautés du bassin du Lac Tchad. Le Tchad enregistre un taux d'indice d'inégalité de genre de 0,596 le plaçant à la 147<sup>e</sup> position sur 153 pays (Global Gender Gap Index 2020). L'accès limité à l'éducation et à la qualification professionnelle, l'exclusion des femmes des mécanismes de résolution et de prévention de conflits, les pesanteurs culturelles reléguant les femmes à un rôle essentiellement domestique, contribuent à entretenir ces disparités. Le taux de mortalité maternelle de 856 décès par 100 000 naissances est l'un des plus élevés au monde et 67,3% des adolescentes ont déjà eu un enfant ou étaient enceintes avant l'âge de 19 ans (UNFPA, 2015). Les inégalités de genre dans l'accès à l'éducation sont particulièrement frappantes, avec un taux d'alphabétisation (en langue française ou arabe) des plus de 15 ans d'environ 40,2% (dont 48,5% pour les hommes et 31,9% seulement pour les femmes). Ces facteurs peuvent conduire les femmes et les jeunes filles à adopter des mécanismes d'adaptation négatifs tels que la violence et la radicalisation. Le faible niveau de développement et l'organisation sociétale patriarcale entravent aussi l'accès des femmes aux informations sur leurs droits et les méthodes de recrutement, et restreignent leur capacité à s'engager pour prévenir l'extrémisme violent au sein de leur communauté.

Dans le bassin du Lac Tchad, Boko Haram s'est engouffré dans la brèche créée par le patriarcat, les restrictions imposées aux femmes et aux jeunes, le faible niveau d'instruction et les difficultés socioéconomiques de la région pour recruter des sympathisant(e)s et diffuser leur propagande.

L'extrémisme violent exacerbe les inégalités existantes, exploite et renforce les divisions entre les groupes sociaux, et sapent le contrat social entre les citoyens et leurs gouvernements. Les femmes de tous âges sont de plus en plus la cible de violences extrémistes et d'actes terroristes, y compris le recours à la violence sexuelle et à l'esclavage pour saper leurs libertés et droits essentiels. Boko Haram tire également parti des normes et dynamiques traditionnelles de genre au sein de certaines sociétés pour

imposer la violence et perpétuer les actes extrémistes. Les concepts de masculinité et de féminité orientant les relations de genre sont reflétés dans la structure organisationnelle et les stratégies de recrutement de Boko Haram. D'une part, le stéréotype de la femme soumise, largement présent communautairement et légitimé par les pratiques culturelles, dépeint les femmes comme étant les victimes de l'extrémisme violent. D'autre part, la décision volontaire de nombreuses femmes de rejoindre ces groupes met de l'avant une démarche autonomisante, une cassure avec un mode de vie oppressant au sein de la cellule familiale.

Malgré les efforts à travers les contre-discours de divers acteurs impliqués dans la lutte contre l'extrémisme violent, il s'observe dans le bassin du Lac Tchad une lente, mais manifeste féminisation des modes opératoires de Boko Haram. Entre avril 2011 et juin 2017, le groupe aurait perpétré 434 attentats-suicides, dont au moins 56 % commis par des femmes.

En outre, Boko Haram ont radicalement impacté et continuent d'impacter la vie de milliers de femmes et de jeunes filles. Selon une étude du centre d'études pour le développement et la prévention de l'extrémisme (CEDPE), dans le bassin du Lac Tchad, le groupe armé Boko Haram comptait en 2019 environ 5260 femmes, soit 42,7 % de son effectif. Considérés comme un moyen favorisant la cohésion des insurgés et augmentant leur capacité de reproduction, les femmes, les adolescentes et les jeunes, tout en renforçant l'efficacité opérationnelle de l'insurrection, servent l'image du groupe au niveau national et international. Leur enrôlement surtout volontaire sert particulièrement les objectifs des groupes.

#### Rôle stratégique de la femme en tant qu'épouse et mère

A l'instar d'autres groupes extrémistes, Boko Haram compte depuis le début sur l'adhésion des femmes pour assurer l'avenir du mouvement, en les formant à devenir à la fois des épouses pour les insurgés et des mères pour la prochaine génération de combattants. L'enrôlement de femmes représente un atout de poids pour attirer de potentielles recrues masculines.

#### Rôle symbolique de la femme comme moyen de propagande

L'attention et la visibilité que le groupe a suscitée, à la suite des enlèvements des jeunes filles de Chibok en 2014, ont facilité la diffusion de sa propagande au niveau national et international, encourageant le groupe à s'appuyer davantage sur l'instrumentalisation des femmes. En outre, les violences à l'égard des femmes et des jeunes filles visent souvent à humilier leurs familles et leurs communautés, où les femmes et les filles sont "porteuses d'honneur" et les hommes repentant d'avoir failli à leur devoir de les protéger.

#### Rôle opérationnel de la femme comme arme de contrainte

L'adoption d'une stratégie incluant davantage de femmes et de jeunes filles, considérées comme inoffensives et bénéficiant d'une facilité de dissimulation et de mouvement par rapport aux hommes dans les zones contrôlées par le gouvernement, ne résulte pas d'un caractère innovateur ; ce mode opératoire a été largement observé dans les réponses adaptatives d'autres organisations terroristes en période de surveillance accrue sur les hommes. En effet, en raison de la nature des stéréotypes sexistes, les femmes combattantes, et en particulier les kamikazes, sont considérées comme très efficaces.

### **Les causes en sont multiples :**

- a- **Causes directes :** L'action directe de Boko Haram et l'insularité de certaines localités du bassin du Lac et de Hadjer Lamis exposent davantage les femmes et les jeunes filles à ces groupes qui opèrent dans les zones faiblement contrôlées par les États.
- b- **Causes sous-jacentes :** Les convictions politiques et religieuses parfois extrémistes amènent les femmes et les jeunes filles à croire aux discours vulgarisés et relayés par Boko Haram.

Par ailleurs, dans le bassin du Lac Tchad, plus particulièrement dans les îles du Lac Tchad, l'insuffisance des services sociaux de base (structures sanitaires, scolaires, les centres

sociaux, les infrastructures hydrauliques, formation professionnelle, etc.) constitue un facteur supplémentaire. Le sentiment de marginalisation et de préjugés sociaux dont fait l'objet certaines communautés est également vecteur de tensions.

**Causes structurelles :** Les conflits intercommunautaires causés par la pression démographique sur les ressources naturelles, exacerbée par l'impact des changements climatiques, concourent aux conflits armés. L'exclusion des femmes et des jeunes filles des mécanismes de résolution et de prévention de conflits et la marginalisation de certaines communautés, à cause de la persistance de certaines pesanteurs socio-culturelles, contribuent substantiellement à la radicalisation de celles-ci. Le faible pouvoir d'achat des populations qui les exposent aux mirages du groupe Boko Haram.

- *Comment le projet compte-t-il répondre aux causes structurelles et principaux facteurs de tensions / conflits*

Le projet agira essentiellement à trois (3) niveaux pour répondre aux causes de l'adhésion volontaire des femmes et des jeunes filles à Boko Haram, soit le manque d'accès à l'information, les pesanteurs socio-culturelles entravant la participation des femmes et les opportunités économiques limitées.

- Pour combler le déficit d'information, le projet sensibilisera et formera les femmes et les jeunes filles sur la reconnaissance de l'extrémisme violent et ses manifestations.
- Pour endiguer les pesanteurs socio-économiques et la question de participation des femmes et des jeunes filles, le projet travaillera par le biais d'une communication adaptée à favoriser l'adhésion des autorités administratives et communautaires à l'acceptation des droits des femmes et à la défense de leur participation dans la gestion des affaires de la communauté.
- Pour juguler le manque d'opportunité économique, le projet compte former les femmes à l'entrepreneuriat rural et leur fournir, à travers le système de microcrédits, l'opportunité d'établir leur propre business dont les retombées pourront contribuer à les sortir de l'état de dénuement et de vulnérabilité actuel.

**Le projet propose une réponse basée sur une approche institutionnelle, communautaire et individuelle.**

- Au niveau institutionnel, les Ministères, le Parlement, les gouvernorats du Lac et Hadjer Lamis seront engagés sur les questions touchant à la protection et au droit des femmes et des jeunes filles, et à leur participation dans la gestion des affaires dans leurs communautés respectives. Un plaidoyer sera fait pour l'application des différents textes nationaux et internationaux traitant du sujet.
- Au niveau communautaire, les instances communautaires de dialogue et de prise de décision seront renforcées pour la prise en compte de l'égalité du genre, et l'inclusion sociale des femmes victimes et exposées au risque d'enrôlement par Boko Haram.
- Au niveau individuel, il s'agira de développer les actions qui visent à améliorer les connaissances, les compétences et les pratiques des principaux acteurs sociaux à travers des formations, des causeries et dialogues communautaires, pour inculquer un changement de comportement dans les zones de couverture du projet. Ce projet est une intervention pilote, destinée à être étendue à d'autres communautés concernées par les mêmes problématiques.

## *Acteurs clefs et principales parties prenantes*

<b>Analyse des acteurs clefs et des principales parties prenantes</b>	
<b>Type d'acteurs</b>	<b>Impacts et rôles pour atténuer les facteurs de tension</b>
Autorités locales	<p>Gouverneurs, préfets, sous-préfets, services décentralisés de l'Etat. Le récent redécoupage de l'administration territoriale conserve le découpage par province (anciennement région). La rotation fréquente des représentants de l'état représente un défi pour les organisations menant des activités dans l'ouest du Tchad. Les gouverneurs et préfets sont majoritairement des hommes. Les services décentralisés de l'Etat ont des capacités limitées et doivent être renforcés dans la planification de la stabilité et du développement à long terme, ainsi que dans l'application de la justice.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Commission Nationale des Droits de l'Homme ;</li> <li>- Haut Conseil des Collectivités Autonomes et des Chefferies Traditionnelles (HCCAAT) ;</li> <li>- Ministère de l'Économie, de la Planification du développement et de la Coopération internationale et ses Délégations provinciales ;</li> <li>- Ministère de la Femme et de la Protection de la Petite Enfance et ses Délégations provinciales ;</li> <li>- Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme ;</li> <li>- Ministère de la Jeunesse et des Sports et ses Délégations provinciales ;</li> <li>- Ministère de l'Éducation et de la Promotion Civique et ses Délégations provinciales ;</li> <li>- Conseil Supérieur des Affaires Islamiques</li> <li>- Haute autorité des Collectivités Traditionnelles</li> <li>- Administration du territoire et des Collectivités autonomes</li> <li>- Ministère chargé des armées, des anciens combattants et des victimes de guerre</li> </ul> <p>Ces différents départements sont chargés des questions de sécurité de la population, de reddition, et de la réinsertion des personnes ayant été en contact avec Boko Haram dans leurs communautés. Quant à la Haute autorité des Collectivités Traditionnelles, elle joue un grand rôle de prévention et de la gestion des conflits au sein de leurs communautés.</p>
Autorités traditionnelles et religieuses	<p>A la structure de l'état s'ajoute les autorités traditionnelles (Sultans, chefs de canton, chefs de village), notamment au niveau des cantons et des villages. Ce système repose sur une organisation clanique, généralement de père en fils. Cela signifie de fait que les jeunes et les femmes n'ont généralement pas accès à ces fonctions.</p> <p>Les chefs religieux (Chrétiens et Musulmans) rassemblés au sein de plateformes religieuses (Conseil Supérieur des Affaires Islamiques (CSAI), Entente des Églises Évangéliques et Missionnaires au Tchad (EEME), Conférence Episcopale des Evêques du Tchad) joueront un rôle de mobilisation et de facilitation dans leurs communautés.</p>
Populations hôtes	<p>Les populations hôtes vivent principalement de l'agriculture et de l'élevage et sont composées de plusieurs ethnies. L'implication à part entière des populations hôtes, issues de diverses origines socioculturelles, dans la planification et la mise en œuvre des activités, vise à renforcer l'appropriation locale et favoriser la cohésion sociale.</p>



Femmes	Les femmes, y compris les femmes âgées, ne sont en général pas représentées dans les instances de prise de décision, y compris au sein des « conseils des sages » qui sont majoritairement représentés par des hommes – même si dans certains cas, une femme veuve peut en faire partie. Dans les sites de déplacés internes, les comités de femmes et de jeunes assurent leur participation aux prises de décision, même si les « chefs de camps » restent majoritairement des hommes.
Jeunes filles	Tout comme les femmes, les jeunes filles sont également un groupe marginalisé dans la prise de décision, le modèle traditionnel valorisant plutôt les hommes expérimentés. Dans les camps de réfugiés, les comités des jeunes assurent la participation des jeunes aux décisions qui les concernent. Ceux-ci mettent souvent en avant le manque d'opportunités et l'éloignement des opportunités d'éducation, de formation, d'emploi, etc.
Radios communautaires	Les radios communautaires seront mises à contribution pour la diffusion des messages, des microprogrammes sur la prévention contre l'extrémisme violent.
Les organisations de la société civile	Elles sont constituées des organisations à base communautaire, de femmes et jeunes filles ou d'organisations travaillant directement avec elles. Elles vont jouer des rôles de facilitation, de formation, de sensibilisation et de participation citoyenne.

*b) Une brève description de la façon dont le projet s'aligne avec / soutient **les cadres stratégiques** gouvernementaux et des Nations Unies **existants**<sup>9</sup>, et comment il garantit **l'appropriation nationale**. Si ce projet est conçu dans un pays PRF, décrivez comment l'objectif principal fait progresser un objectif stratégique pertinent identifié par le processus d'éligibilité.*

Le projet s'aligne sur les documents nationaux à savoir le Plan National de Développement (PND 2017-2021) débouchant sur la vision 2030 « le Tchad que nous voulons ». Au niveau du PND 2017-2021, le projet contribuera à l'axe 1: Renforcement de l'unité nationale et l'axe 2: Renforcement de la bonne gouvernance et de l'État de droit. De plus, la mise en œuvre des activités du projet est ancrée dans un processus d'opérationnalisation des résolutions 1325 (Femmes, Paix et Sécurité) et 2250 et 2419 (Jeunesse, Paix et Sécurité) du Conseil de Sécurité des Nations Unies. Aussi, le projet s'alignera sur les piliers 8 et 9 de la stratégie régionale de stabilisation du bassin du Lac Tchad adoptée en 2018 par le Conseil de paix de l'Union Africaine, respectivement relatif à i) la prévention de l'extrémisme violent et à la consolidation de la paix et ii) le renforcement de capacité et d'inclusion des femmes et des jeunes.

Par ailleurs, le projet est en lien avec le Résultat stratégique No 3 du Plan Cadres des Nations Unies d'Assistance au Développement (UNDAF) : Gouvernance, paix et sécurité, et de l'effet 6. « D'ici à fin 2021, les institutions nationales et locales appliquent davantage les bonnes pratiques de gouvernance inclusive, promouvant la démocratie, l'État de droit la cohésion sociale et l'utilisation équitable des services publics de qualité, y compris pour les réfugiés. » Il répond également à l'effet 7. « D'ici à fin 2021, l'État met en œuvre une politique nationale de développement impulsant une croissance inclusive engendrant la création d'emplois et d'opportunités notamment en faveur des jeunes et des femmes y compris les réfugiés ».

<sup>9</sup> Y compris les stratégies et engagements nationaux en matière de genre et de jeunesse, tels qu'un plan d'action national sur 1325, une politique nationale de la jeunesse, etc.

Le projet s'accorde également aux deux domaines prioritaires identifiés dans le cadre de la demande d'éligibilité au PBF relative à la consolidation de la paix, plus précisément le domaine 1.3 visant à renforcer les organisations de la société civile et les mécanismes traditionnels de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent et les conflits, en mettant l'accent sur les jeunes et les femmes, et 2.3 visant à améliorer la résilience des jeunes (garçons et filles) face aux conflits et à l'extrémisme violent. En outre, la mise en œuvre des activités du projet répond aux priorités déclinées dans la Stratégie Sahel des Nations Unies (UN Support Plan), plus précisément à la mise en œuvre du domaine 2 « Prévention et maintien de la Paix » et du domaine VI « Autonomisation des femmes et des jeunes » du Plan de soutien de l'ONU au Sahel.

### *Appropriation nationale*

L'appropriation nationale est au cœur de la stratégie de ce projet. L'idée de ce projet a d'abord été discutée avec les autorités provinciales et la rédaction a vu la participation de la Cellule de Liaison des Organisations Féminines (CELIAF). Le processus de validation sera mené avec différents ministères qui incluent le Ministère de l'Administration du territoire et des Collectivités autonomes, le Ministère de la Défense chargé des armées, des anciens combattants et des victimes de guerre, le Ministère de la Justice et des droits de l'Homme, le Ministère de la Femme et de la Petite Enfance, ainsi que le Ministère de l'Économie et de la Planification du Développement qui contribueront à travers leurs démembrements techniques à la mise en œuvre et au suivi-évaluation du projet. Au niveau local, les comités de paix et de sécurité au sein des communautés cibles du Lac et du Hadjer Lamis participeront à la mise en œuvre des interventions de cohésion sociale, non seulement en tant que bénéficiaires, mais surtout comme acteurs. Au sein des communautés bénéficiaires, un corpus de jeunes sera formé pour poursuivre, à l'issue du projet, la sensibilisation sur les thématiques liées à la prévention de l'extrémisme violent.

### **C) Une brève explication de la façon dont le projet comble les lacunes stratégiques et financières et complémente toute autre intervention pertinente, financée par le PBF ou autrement. Fournissez également un bref résumé des interventions existantes dans le secteur de la proposition en remplissant le tableau ci-dessous.**

La valeur ajoutée de la présente proposition est qu'elle aborde la problématique de l'extrémisme violent sous l'angle genre, en positionnant les femmes comme des actrices centrales du développement communautaire, de la cohésion sociale et de la prévention de la radicalisation.

À terme, cette approche permettra de documenter un ensemble de bonnes pratiques pour accroître la participation des femmes, en accordant une sensibilité particulière à l'hétérogénéité de cette population cible. Par une démarche à la fois collective et individuelle, le projet comblera un vide conceptuel et redéfinira la nature des activités liées à l'extrémisme violent dans le bassin du Lac Tchad, tout en étant répliquable ailleurs au Sahel où les réalités sont similaires.

En plus de cette innovation, les ressources financières vont permettre de consolider le travail déjà fait sur le terrain par le PBF et les autres partenaires. Par l'utilisation de la plateforme U-Report qui favorise la participation et l'expression des jeunes filles de localité du projet, sur des thématiques en lien avec l'extrémisme violent. Développé par UNICEF, U-Report Tchad a actuellement 60 000 U-Reporters. Dans le cadre de la prévention de l'extrémisme violent, U-Report sera utilisé pour des sondages spécifiques en lien avec l'extrémisme violent auprès des jeunes filles des provinces du Lac et de Hadjer Lamis. Des infos centers, c'est-à-dire des échanges interactifs entre les spécialistes et les jeunes filles, via la plateforme seront aussi organisés pour accroître leurs connaissances et leur compréhension sur des sujets précis. De manière instantanée, U-Report peut être utilisé pour donner des informations sur la mise en œuvre du projet à toute la communauté des U-Reporters des provinces du Lac et de Hadjer Lamis.

Dans le Hadjer Lamis, le PBF a financé le projet transfrontalier Tchad-Cameroun qui a consisté à organiser des actions transfrontalières pour permettre les populations situées de part et d'autre de la frontière commune de faire connaissance et de s'entraider pour lutter contre l'extrémisme violent. Le

PBF finance aussi le projet d'appui à la participation des femmes et des jeunes (1<sup>er</sup>/10/2018 au 31/09/2021), qui intervient au Lac, à N'Djamena et à Moundou.

Avec l'appui de la CELIAF, de nombreuses initiatives sont en cours dans la zone du projet dont une formation de jeunes aux petits métiers réalisée à Hadjer Lamis. Une autre formation de 100 jeunes dans le Lac est actuellement en cours, toujours sur financement PBF.

Par ailleurs, dans le cadre de la mise en œuvre du programme de stabilisation du Lac Tchad, une action pour la réinsertion socio-économique a été mise en œuvre dans les provinces de Hadjer Lamis et du Lac. C'est ainsi que plus de 250 hommes, femmes et jeunes, affectés par les exactions de Boko Haram, ont bénéficié de formations en technique de production, de transformation et de conservation des produits locaux. Ils ont également reçu des transferts d'argent pour le démarrage des activités génératrices de revenus (AGR).

En complémentarité aux autres interventions dans les provinces ciblées, la présente proposition contribuera au renforcement des capacités des femmes et des jeunes filles, tout en analysant leurs rôles en tant qu'actrices, à la fois dans l'opérationnalisation des groupes extrémistes ainsi que dans la prévention de l'extrémisme violent au sein de leurs communautés.

Le projet va également réaliser un suivi de l'opérationnalisation des plans d'action nationaux des résolutions 1325 et 2250 et analyser leurs impacts sur le terrain en s'ouvrant aux autres projets de lutte contre l'extrémisme violent actifs dans les provinces du Lac et du Hadjer Lamis.

<b>Nom du projet (durée)</b>	<b>Donateur et budget</b>	<b>Orientation du projet</b>	<b>Différence / complémentarité avec la proposition actuelle</b>
Projet d'Appui à la participation citoyenne des jeunes et des femmes à la gouvernance locale et à la consolidation de la paix au Tchad. (PNUD/UNICEF)	PBF : 3 491 000 USD	Consolidation de la paix par l'amélioration de la participation des jeunes hommes, des jeunes femmes et des femmes aux mécanismes de prise de décision, de prévention et de résolution des conflits au niveau local et communautaire.	Complémentarité : Le projet actuel va appuyer la vulgarisation des plans nationaux sur les Résolutions 1325 et 2250 déjà élaborés.
Projet de Fenêtre Nationale de Facilité Régionale de Stabilisation du bassin du Lac Tchad (PNUD)	Financements multiples : 2 000 000 USD	Stabilisation de la zone du bassin du Lac Tchad, et s'appuyant sur les infrastructures diverses et l'offre de services de base.	Complémentarité : Le projet cible les zones du Lac Tchad (Guitté - Hadjer Lamis, et N'Galamia - Lac). Quelques infrastructures construites seront utilisées par le projet actuel.
Programme d'appui au développement local et à la finance inclusive au Tchad (PNUD)	15 000 000 USD	L'objectif global étant la promotion de l'économie locale et l'amélioration de l'accès aux services financiers pour les ménages vivant dans la pauvreté et l'extrême pauvreté.	Complémentarité : Le nouveau projet va tirer les leçons positives du mécanisme de gestion des finances inclusives.
Autonomisation des femmes dans le Sahel (Lac) 12 mois (CELIAF)	SWEDD 300 000 USD	Sensibilisation, formation, coaching, dotation en équipements de production, matériels pour les AGR, subventions, etc.	Complémentarité : Le projet actuel va tirer les leçons positives du projet concernant l'autonomisation des femmes et des adolescentes.
Appui à la participation citoyenne des jeunes et des femmes à la gouvernance locale et la consolidation de la paix (CELIAF)	FNUAP 184 183 387 FCFA	Sensibilisation, formation, coaching, dotation en équipements de production, subventions pour les AGR.	Le projet ne privilégie ni les zones frontalières ni les zones agressées par les groupes extrémistes mais contribue à l'éveil et à l'émancipation des femmes et des

			jeunes femmes dans le Logone Oriental et Mandoul.
Projet d'appui au Cycle électoral au Tchad (PNUD)	10 million USD	Apporter un appui technique pour l'organisation des élections au Tchad. Les résultats attendus du projet inclus : La sensibilisation et l'éducation civique et la participation des acteurs et citoyens au processus électoral, y compris les femmes, sont promues et plus effectives ;	Réveiller la conscience des femmes sur leur citoyenneté dans des zones mal couvertes, par rapport aux élections.
Programme intégré de stabilisation du bassin du Lac Tchad (PNUD)	Financement du Gouvernement Allemand	Le programme contribuera à stabiliser le bassin du lac Tchad et à jeter les bases du redressement et du développement dans la région. Il vise à s'attaquer aux principaux moteurs de l'insurrection de Boko Haram. Le programme vise principalement les objectifs suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mettre en place une approche commune et régionale de la stabilisation dans les 04 pays visés qui intègre les questions de gouvernance et de sécurité.</li> </ul>	Ce projet travaille sur les causes et les victimes des groupes extrémistes, mais ne fait pas des adhésions volontaires une cible particulière.
Le projet justice et Etat de Droit (PNUD)	Funding Windows PNUD 800 000 USD	Le projet vise à renforcer les capacités des acteurs de la chaîne pénale et l'accès des populations à instances juridiques et un état de droit amélioré au Tchad. Il couvre les communes de Bol, Bagasola et Liwa.	Les dispositions légales et institutionnelles pour l'accès à l'Etat de droit constituent des socles pour le nouveau projet PBF, car elles faciliteront l'approche de formation et de sensibilisation du PBF sur les différents rôles des acteurs institutionnels, communautaires, à savoir les acteurs de la société civile, les personnes influentes, les femmes et les jeunes. La synergie sera marquée dans l'opérationnalisation des résolutions 1319 et 2250
Projet de Fenêtre Nationale de Facilité de Stabilisation (PNUD)	Financements multiples: 2 000 000 USD	Stabilisation de la zone du Bassin du Lac Tchad, et s'appuyant sur les infrastructures diverses et les plans de sécurité.	Ce projet sera complété par le nouveau projet PBF, car les infrastructures diverses dans certaines zones de couverture serviront à faciliter la communication au niveau communal ou communautaire.
Projet d'Appui à la décentralisation au Tchad	1 352 500 USD	Ce projet se concentre sur la structuration de la mairie de Bol (province du Lac) et de Lai (Province de la Tandjilé) Renforcement de la mairie en infrastructures et gestion administrative.	Ce projet entre en synergie avec le projet PBF actuel. Le renforcement des structures de la mairie constitue un avantage dans la disponibilité des autorités municipales à appuyer la question de l'enrôlement des femmes par les groupes extrémistes.
Programme national de prévention de	10 000 000	Le programme vise à prévenir et répondre durablement à la radicalisation et l'extrémisme	La sensibilisation à la lutte contre l'extrémisme violent a plusieurs volets à combler, dont les activités

l'extrémisme violent (PNUD)		violent à travers des activités de résilience communautaire, l'appui aux institutions publiques et la sensibilisation des populations.	de redressement structurel du nouveau projet. Le PROPEV n'a pas résolu tous les problèmes, car plusieurs facteurs exacerbent la féminisation du mode opératoire des groupes extrémistes.
Projet de restauration des écosystèmes du bassin du Lac Tchad (PNUD)	A confirmer	L'objectif est de restaurer l'écosystème du bassin du Lac Tchad à travers l'éducation à l'écocitoyenneté et le reboisement.	En lien avec ce projet, le PBF contribuera avec le nouveau projet à renforcer les capacités à s'impliquer dans la résolution de problèmes endogènes (écocitoyenneté, citoyenneté active, etc.), le PBF pourrait permettre de dynamiser les groupes de populations à s'impliquer dans les interventions des autres projets en cours, spécifiquement pour la restauration des écosystèmes dont dépend la survie des populations.
Programme d'appui au développement local et à la finance inclusive au Tchad (PNUD)	A confirmer	L'objectif global étant la promotion de l'économie locale et l'amélioration de l'accès aux services financiers pour les ménages vivant dans la pauvreté et l'extrême pauvreté en vue de développer des activités économiques intégratrices et créatrices d'emplois à forte valeur ajoutée pour l'amélioration de leurs revenus et leur inclusion sociale.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pour renforcer la pérennisation des interventions favorisant l'inclusion sociale et l'autonomisation des femmes.</li> <li>- L'approche du PBF pourrait permettre de s'appuyer sur les GIE pour développer des interventions de cohésion sociale et d'intégration des personnes déplacées et/ou marginalisées.</li> </ul>

## II. Contenu du projet, justification stratégique, et stratégie de mise en œuvre

- a) Une brève **description de l'orientation stratégique et de l'approche du projet** - Décrivez l'objectif primordial du projet, la stratégie de mise en œuvre et la manière dont il traite les causes ou les facteurs de conflit décrits dans la section I (doit être sensible au genre et à l'âge).

Le projet vise à renforcer les connaissances, les compétences et les capacités de résilience des femmes et des jeunes filles pour qu'elles soient moins attirées par l'enrôlement volontaire au sein de Boko Haram. Ce phénomène récemment constaté dans le bassin du Lac Tchad n'a pas encore fait l'objet d'une recherche ciblée à même de fournir par exemple le nombre de femmes et de jeunes filles du Tchad ayant rejoint volontairement Boko Haram.

Par cet objectif, le projet contribuera à la protection des femmes et des jeunes filles, tout en renforçant leur autonomisation socioéconomique, pour favoriser leur pleine implication dans leurs communautés et l'adhésion des autorités administratives et des leaders communautaires. Pour atteindre cet objectif, le projet prendra aussi en compte et travaillera à contrer les entraves liées à la masculinité et la féminité socialement construites, que Boko Haram intègre et exploite dans ses stratégies de recrutement et de propagande.

Plus spécifiquement, le projet vise à :

- Accroître les connaissances et compétences des femmes et des jeunes filles sur leurs droits humains et sur les modes et astuces de recrutement ou d'enrôlement du groupe Boko Haram. Les connaissances acquises par les femmes et les jeunes filles leur permettront de développer un esprit critique et d'atténuer leur propension à s'engager dans le groupe Boko Haram.
- Les femmes et les jeunes filles issues des ménages les plus vulnérables, les survivantes de violence sexuelle et les victimes de mariage précoce bénéficieront d'un ensemble de services allant de la sensibilisation par la prise en charge psychosociale, médicale et juridique.
- Le tissage d'un mécanisme d'engagement communautaire et de pair-éducation leur permettra d'être le relais d'informations au sein de leur communauté. Ces femmes et jeunes filles seront les agentes du développement, indispensables pour insuffler un changement durable de comportement social.
- Renforcer leur bien-être et résilience à travers les activités génératrices de revenus, afin de relever leur niveau d'autonomie socioéconomique qui les rendrait moins vulnérables face à l'enrôlement volontaire par Boko Haram. En effet, l'une des stratégies du groupe consiste à faire des promesses aux populations sur le changement de leur statut social, si elles adhèrent à leur idéologie. Par conséquent, le fait de renforcer l'autonomie économique de certaines femmes parmi les plus vulnérables contribuera à les mettre à l'abri de cette menace.

#### **Les principales stratégies prévues:**

- Le renforcement des capacités des acteurs clés aux niveaux institutionnel, communautaire et individuel, des bénéficiaires directes que sont les femmes et les jeunes filles issues des ménages les plus vulnérables, des personnes déplacées internes et des communautés hôtes.
- Accroître le plaidoyer et l'accès à l'information au niveau des acteurs locaux (autorités administratives, leaders religieux et communautaires), des femmes et des jeunes filles ;
- La mise à contribution des médias traditionnels, dont U-Report pour la communication et sensibilisation des communautés en général et la participation, et en particulier l'expression des jeunes filles des localités du projet ;
- La prise en charge psychosociale et de réunification familiale des jeunes filles et femmes les plus vulnérables dans les situations humanitaires.
- La mobilisation et l'engagement communautaire des femmes et des jeunes filles à travers leurs organisations et plateformes pour les activités de prévention de l'extrémisme violent et la promotion de la paix ;
- L'autonomisation socioéconomique des groupes de femmes et des jeunes filles vulnérables à travers les activités génératrices de revenus. En effet, la situation de précarité économique, doublé du fort taux d'analphabétisme des femmes des localités du Lac et de Hadjer Lamis les rend vulnérables face aux enrôlements volontaires de Boko Haram qui fait miroiter des promesses trompeuses consistant à changer la vie des populations « exclues » de la distribution de la richesse nationale et marginalisées. De ce fait, l'autonomisation économique des femmes bénéficiaires directes du projet contribuera à les rendre moins vulnérables face à l'enrôlement volontaire par Boko Haram.

Ces différentes stratégies permettront d'agir à la fois sur les causes structurelles et adjacentes liées à l'extrémisme violent. En effet, l'extrémisme violent se nourrit de l'ignorance, de la méconnaissance de valeurs universelles inhérentes aux droits humains en général, plus particulièrement les résolutions 1325 et 2250. Il se nourrit aussi de la marginalisation et de l'exclusion de certaines sphères de la société, composées en grande majorité des femmes et des jeunes filles, et surtout la précarité économique à laquelle elles font face.

De ce fait, les stratégies ci-haut permettront à la fois de fournir les informations fiables, rationnelles aux différents acteurs, et surtout aux femmes et aux jeunes filles afin de les prémunir contre

l'extrémisme violent. Ces informations visent aussi à renforcer les compétences et aptitudes des femmes et des adolescents afin qu'elles participent et s'engagent davantage dans leurs communautés, comme actrices pour le changement contre l'extrémisme violent. Ces stratégies permettront aussi aux femmes et jeunes filles les plus vulnérables des sites de déplacés de développer leur autonomie économique et financière.

- b) Fournissez une « **théorie du changement** » au niveau du projet - expliquez les hypothèses sur les raisons pour lesquelles vous vous attendez à ce que les interventions du projet conduisent à des changements dans les facteurs de conflit identifiés dans l'analyse du conflit. Quelles sont les hypothèses sur lesquelles la théorie est basée ? Notez qu'il ne s'agit pas d'un résumé des résultats de votre projet.

### **Théorie de Changement**

Ce projet se fonde sur la théorie de changement qui présume que les causes de l'adhésion volontaire des femmes et des jeunes au groupe Boko Haram sont les suivants :

- L'insularité de certaines localités du bassin du Lac et de Hadjer Lamis expose leurs habitants aux promesses et harcèlements des habitants en général et des femmes et des jeunes filles en situation de précarité ;
- L'attrait des discours de propagande de Boko Haram ;
- Le manque d'opportunité de ces femmes dans leurs communautés ;
- Le poids des pesanteurs socio-culturels qui réduisent leur participation effective à la gestion des affaires de la communauté ;
- L'insuffisance des services sociaux de base et les préjudices y relatifs ;
- Le manque de perspective dans les communautés.

L'analyse de ces dynamiques montre la nécessité d'élaborer une réponse programmatique qui renforce le niveau d'information des femmes et des jeunes filles sur Boko Haram, facilite leur participation dans leurs communautés et dans la prise de décision et leur offre des opportunités économiques.

Le projet repose sur une hypothèse centrale : « Si les femmes possèdent les connaissances et les moyens de subsistance et d'émancipation, leur propension à rejoindre volontairement Boko Haram sera réduite ».

Les conséquences regrettables qui imposent une telle approche sont :

- a- La perte d'équilibre des communautés qui voient partir leurs femmes et jeunes filles
- b- Le renforcement de Boko Haram qui reçoit du personnel additionnel
- c- L'augmentation des risques sécuritaires pour les communautés.

S'agissant des causes énoncées plus haut auxquelles il faut remédier, la théorie du changement du projet repose sur les hypothèses suivantes :

- Si les femmes et les jeunes filles connaissent les méthodes d'approches et de recrutement de Boko Haram;
- Si les femmes et les jeunes filles ont accès à un paquet de services adaptés à leurs besoins ;
- Si le pouvoir économique des femmes et des jeunes filles est renforcé ;
- Si les leaders appuient la participation des femmes et des jeunes filles dans les mécanismes de prise décision en général, et notamment dans ceux de prévention et de gestion de conflits, au niveau communautaire ;

- Si les autorités administratives et communautaires, les femmes et les jeunes filles ont des compétences renforcées sur les droits humains, et s'engagent dans la prévention de l'extrémisme violent dans leur communauté.

**Alors « d'ici 2022, les femmes et les jeunes filles, actrices communautaires seront moins tentées par l'enrôlement volontaire par le groupe Boko Haram; et elles contribueront au développement de leurs communautés »**

Parce que : Les femmes et les jeunes filles désormais bien informées, hors de la précarité, et devenues actrices de changement dans leurs communautés contribueront au renforcement de la sécurité en faisant barrière à la propagande de Boko Haram. Aussi, en restant dans leurs communautés, les femmes et les jeunes filles participant désormais à la gestion des affaires de leurs communautés deviendront une importante source de contribution à la production de la richesse communautaire.

- c) **Fournir une description narrative des principales composantes du projet (résultats et produits), en veillant à accorder suffisamment d'attention au genre, à l'âge et aux autres différences clés qui devraient influencer l'approche du projet. En décrivant les éléments du projet, assurez-vous d'indiquer les considérations importantes liées à la séquence des activités.**

**Résultat 1 : Les femmes et les jeunes filles ont davantage de connaissances sur leurs droits, les méthodes d'approche et de recrutement de Boko Haram et s'engagent contre l'enrôlement volontaire dans l'extrémisme violent.**

**Produit 1.1 :** Les méthodes d'approche et de recrutement du groupe Boko Haram et les droits humains sont connues par les femmes et les jeunes filles

Les femmes, les jeunes filles ainsi que leurs communautés vont bénéficier de séances de sensibilisation sur leurs droits, les questions d'équité et d'égalité des genres, l'importance du leadership féminin, la cohabitation pacifique et la participation dans les décisions sociales. Ces femmes et jeunes filles seront sensibilisées aussi sur les méthodes d'approche et de recrutement de Boko Haram et de la non-stigmatisation des familles dont certains membres ont rejoint les rangs du groupe.

Cette action vise aussi à accroître la participation et l'engagement communautaire des femmes et jeunes filles, individuellement ou collectivement au sein de leurs groupes organisés et plateformes pour la lutte contre l'extrémisme violent et leur implication dans les mécanismes de prévention et de gestion des conflits, sans oublier la consolidation et la promotion de la paix.

Pour obtenir ces résultats, des actions telles que du plaidoyer, la communication de proximité par les femmes et jeunes filles seront menées par elles à l'endroit d'autres au sein de leurs communautés par la méthode de l'éducation. Elles vont jouer ainsi le rôle de multiplicateurs à l'endroit de leurs pairs Les dialogues communautaires entre différents acteurs sociaux (autorités administratives et communautaires, les femmes, et les jeunes filles) seront aussi organisés autour des thématiques liées à l'extrémisme violent, le repli identitaire, le communautarisme et les conflits générationnels. L'expression artistique, notamment le théâtre participatif sera aussi mis à contribution pour sensibiliser les communautés cibles contre l'extrémisme violent et pour faire la promotion des valeurs de paix, d'inclusion, de respect. Les représentations théâtrales seront enregistrées et diffusées sur les radios locales. Les radios locales seront engagées dans la lutte contre l'extrémisme violent et la promotion des valeurs de cohabitation de pacifique, à travers les spots et microprogrammes et des émissions en langues locales. Les différentes déclinaisons de la thématique de prévention de l'extrémisme violent seront produites sur des supports visuels (affiches).



Enfin, la plateforme U-Report sera utilisée pour communiquer spécifiquement avec les jeunes filles des zones du projet. Des sondages spécifiques pour donner leurs avis sur certaines thématiques seront également organisés pour favoriser leur expression et participation.

**Produit 1.2 :** Les autorités administratives et communautaires connaissent les plans alignés avec les résolutions 1325 et 2250 et favorisent la participation communautaire des femmes et leur implication dans la prévention de l'extrémisme violent.

L'application de la mise en œuvre de feuilles de route des résolutions ainsi que la vulgarisation en langues locales des plans nationaux focalisés sur les résolutions du SNU et des stratégies genre et jeunesse du Tchad va faciliter la sensibilisation des autorités administratives et leaders communautaires qui à leur tour vont agir comme des agents catalyseurs de la participation citoyenne des femmes et des jeunes filles.

**Résultat 2 :** Les institutions nationales, les autorités administratives et communautaires s'engagent aux côtés des femmes et des jeunes filles dans la prévention contre l'extrémisme violent et la promotion de la paix et de la cohabitation pacifique dans leurs communautés.

**Produit 2.1.** Les autorités administratives et leaders communautaires sont sensibilisés et agissent comme des agents catalyseurs de la participation des femmes et des jeunes filles dans leurs communautés.

Il s'agira de sensibiliser au niveau des autorités administratives et communautaires sur les stratégies nécessaires de vulgarisation des droits des femmes, intégration de la femme, quota genre dans les instances de prise de décision, dialogue entre les autorités locales avec les groupes organisés de femmes, dialogues intergénérationnels sur les rôles des femmes au sein de la communauté, pesanteurs socioculturelles à lever pour libérer la femme dans sa conscience.

Il s'agira aussi de toutes les actions visant l'engagement institutionnel (autorités administratives et communautaires contre l'extrémisme violent, la promotion et la consolidation de la paix). Cette action vise aussi à accroître la participation et l'engagement communautaire des femmes et jeunes filles, pour la lutte contre l'extrémisme violent et leur implication dans les mécanismes de prévention et de gestion des conflits, sans oublier la consolidation et la promotion de la paix.

**Produit 2.2.** Un dialogue institutionnel est mené avec les ministères concernés, le parlement et les autres institutions, et permet la prise en compte des questions de genre dans les stratégies nationales de lutte contre l'extrémisme violent.

Il s'agira de :

- renforcer le dialogue institutionnel sur les questions de la stratégie nationale genre, la stratégie nationale jeune, la stratégie nationale de prévention de l'extrémisme violent, etc.
- Dialogue politique sur les différentes résolutions, la mise en œuvre des stratégies genre dans les communautés
- L'engagement institutionnel (autorités administratives et communautaires contre l'extrémisme violent, la promotion et la consolidation de la paix)
- Plaidoyer pour l'opérationnalisation des plans alignés aux résolutions 2250 et 1325

**Résultat 3 :** L'autonomisation et la résilience des femmes et jeunes filles renforcées, favorisent leur engagement dans la vie politique et socio-économique.

### **Produit 3.1 : les femmes et jeunes filles ont accès à un paquet de services répondant à leurs besoins**

Dans le cadre de cette initiative, il s'agit d'appuyer les femmes et les jeunes filles déplacées, réfugiées, et populations hôtes à accéder à des espaces sûrs offrant des services de prévention et d'intervention en matière de VBG (services psychosociaux, séances de sensibilisation, informations sur les services disponibles, discussions de groupe, compétences de vie, émancipation économique). Les survivantes de VBG bénéficieront également d'une assistance par le biais de la gestion des cas et de l'orientation vers les services juridiques, mentaux, de santé, d'hébergement et de subsistance. Les services de protection de l'enfance et de lutte contre la violence basée sur le genre seront fournis de manière intégrée, en lien avec d'autres services (à savoir, la protection sociale, la santé, la protection, l'éducation non formelle et formelle ; le renforcement de compétences des jeunes et les possibilités de formation professionnelle). Des synergies aux initiatives d'autonomisation existantes seront soutenues dans les provinces ciblées.

### **Produit 3.2 : Les compétences des femmes et jeunes filles sont renforcées pour leur autonomisation économique**

Il s'agit de renforcer les connaissances, les aptitudes et les compétences des femmes et des jeunes filles, pour leur permettre de mieux identifier les activités économiques porteuses en adéquation avec leurs localités, et d'accompagner et soutenir ces activités pour qu'elles soient pérennes, et contribuent à l'autonomisation de ces femmes et jeunes filles. Ces compétences leur permettront de mieux gérer les petites unités de production et les activités commerciales. En effet, l'autonomie économique demeure un vecteur important de lutte contre la marginalisation, la dépendance servile des femmes, qui contribue à leur résilience face à multiples défis auxquels elles sont confrontées dans le bassin du Lac Tchad. Les activités de renforcement des compétences auront lieu à travers des séances de formations, de sensibilisation et d'accompagnement des femmes, dès la phase d'identification des activités porteuses génératrices de revenus jusqu'à leur mise en œuvre au quotidien. La formation vise à transmettre aux femmes les valeurs d'autonomie, de responsabilité vis-à-vis de la vie, de confiance, ainsi que les compétences de base dans la gestion des activités économiques.

### **Utilisez l'annexe C pour lister tous les résultats, produits et indicateurs.**

- a. Ciblage du projet** – fournir une justification pour les zones géographiques, les critères de sélection des bénéficiaires, le nombre attendu et le type de parties prenantes / bénéficiaires (doit être ventilé par sexe et âge). Indiquez si les parties prenantes ont été consultées lors de la conception de cette proposition. Ne répétez pas tous les extraits et activités du cadre de résultats.

Les localités couvertes par le projet sont les départements de Fouli (Liwa), Kaya (Bagasola) et Mamdi (Bol) dans la province du Lac et la sous-préfecture de Mani dans la province de Hadjer Lamis. Selon le rapport Round 12 de l'OIM d'août 2020, les personnes déplacées internes sont au nombre de 297 187 personnes déplacées. Les femmes représentent 52% de cette population.

Les cibles du projet sont :

#### **La cible directe est constituée de :**

- 180 femmes et jeunes formées sur les thématiques de prévention de l'extrémisme violent ;
- 135 jeunes femmes relais formées et engagées dans les activités de mobilisation sociale contre l'extrémisme violent ;
- 450 femmes appuyées dans les activités génératrices de revenus.

**La cible indirecte est constituée de :**

- 36 000 personnes, dont 16 000 femmes pour les actions de sensibilisation et de mobilisation sociale, à travers les dialogues communautaires et la radio ;
- 200 autorités administratives et communautaires sensibilisées et engagées contre l'extrémisme violent dans leurs communautés.

Les principales parties prenantes au projet sont les femmes et les jeunes filles bénéficiaires du Lac et du Hadjer Lamis, les OSC de mise en œuvre, dont la Cellule de Liaison des Associations Féminines du Tchad (CELIAF) et ses démembrements, ainsi que les autres associations à base communautaire telles que le Cadre des Associations de Développement du Lac, l'Association des Femmes Allaitantes de Bol (AFA), l'Union des Femmes de Mani, les différents ministères dont le Ministère de la Femme et de la Petite Enfance, le Ministère de l'Administration du Territoire et le Ministère de l'Économie, de la Planification et de la Coopération Internationale ainsi que les Gouvernorats du Hadjer Lamis et du Lac.

Le projet prendra les mesures nécessaires pour veiller à mitiger toute possibilité de stigmatisation des bénéficiaires et/ou tout risque pour elles-mêmes et les autres acteurs et facilitateurs des activités mises en œuvre.

**III. Gestion du projet et coordination**

a) **Organisations bénéficiaires et partenaires de mise en œuvre** – indiquez les agences bénéficiaires directes et leurs partenaires de mise en œuvre (internationaux et locaux), clarifier qui est l'agence-chef de file, et expliquer ces choix, sur base des mandats, expertise, connaissance du terrain local, et capacités existantes. Veuillez remplir le tableau ci-bas pour chaque organisation bénéficiaire du projet.

Organisation bénéficiaire	Budget total dans l'année précédente	Sources principales du budget (donateurs, etc.)	Emplacement des bureaux dans le pays	Nombre de personnel existant (et combien dans les zones du projet)	Experts techniques existants pertinents au projet
<b>Organisation de convocation :</b>	PNUD	PBF/PBSO	N'Djaména/Bol/ Massakory/Laï	160 staffs environ Bol : 10 ; Massakory : 7	Experts Résilience et Relèvement, Renforcement institutionnel, juristes.
Partenaires d'exécution :	CELIAF, LTDH, SECADEV,		N'Djaména, Bol, Massakory, Mani, Bagasola.		
<b>Organisation bénéficiaire :</b>	UNICEF		N'Djaména, Bol, Mongo, Abéché et Moundou	200 staffs environ Bol : 18	Chargé de Programme C4D Spécialistes Protection de l'enfance Spécialiste Genre Charge de programme Développement des Adolescents
Partenaires d'exécution :	CADELAC (Coordination pour le développement du Lac) AFA Ministère de la Jeunesse et des Sports, Ministère de la Femme et de la Protection de la Petite Enfance		Lac Hadjer Lamis		

Le « Projet de prévention de la féminisation des modes opératoires de Boko Haram au Tchad » est un projet conjoint mis en œuvre par deux agences des Nations Unies présentes au Tchad : le PNUD (chef de file) et l'UNICEF, en appui au Gouvernement et aux communautés du Tchad, et en partenariat avec les acteurs étatiques et non étatiques, parties prenantes du projet.

Le PNUD et l'UNICEF ont une présence établie au Tchad. Les deux agences disposent d'un Bureau opérationnel à N'Djamena, du personnel (managérial, programmatique) et des capacités opérationnelles dans le pays.

Les deux agences ont aussi des bureaux sur le terrain. En ce qui concerne la zone du projet, le PNUD et l'UNICEF y sont présents à travers leurs bureaux de zone (Bureau de zone UNICEF à Bol). Le PNUD a des sous-bureaux dans les provinces du Lac et de Hadjer Lamis.

*(i) Le PNUD au Tchad (Agence lead)*

Les questions de cohésion sociale, de consolidation de la paix et de gouvernance relèvent du mandat du PNUD. Agence multi-sectorielle, le PNUD Tchad a une riche expérience dans ces domaines. Le PNUD a aussi des atouts significatifs pour la mise en œuvre des projets et programmes de développement :

- Le PNUD Tchad dispose d'une unité spécialisée sur les questions de Gouvernance, au sein de laquelle des équipes travaillent actuellement sur une diversité de projets dont un projet PBF (Appui à la participation citoyenne des jeunes et des femmes à la Gouvernance locale et à la consolidation de la paix au Tchad ; appui aux élections ; Projet de Prévention de l'Extrémisme violent ; Projet de Stabilisation régionale intégrée du bassin du Lac Tchad ; consolidation de la paix, justice et État de droit ; Sécurité humaine ; Projet d'Appui au Développement Local et à la Finance Inclusive, etc.)

En termes de présence sur le terrain, le PNUD dispose de deux (2) bureaux terrains dans la zone du projet. Notamment à Massakory (Province du Hadjer Lamis) et Bol (Province du Lac). Ces deux bureaux terrains regorgent de personnel affecté à différents projets notamment le projet régional de Stabilisation, le projet de prévention de l'extrémisme violent, les projets de protection de l'environnement etc. Le staff des différents projets sur le terrain sera mis à contribution pour conduire ce projet.

Dans la zone du projet, le PNUD intervient également à travers divers acteurs publics et de la société civile (Conseil Supérieur des Affaires Islamiques du Tchad, l'association des chefs traditionnels, les associations des jeunes et des femmes, ainsi que des ministères tels que ceux de l'Administration territoriale et des collectivités autonomes ; Ministère de la Femme et de la Petite Enfance, Ministère de la Jeunesse et des Sports, etc.).

Ce projet sera placé sous le leadership du chef de l'Unité Gouvernance.

*(ii) L'UNICEF au Tchad*

- L'UNICEF a mobilisé trois composantes de son programme qui contribuent à la réalisation du projet : l'Éducation, la Protection de l'enfant et la Communication pour le développement. L'Unité Partenariat, SPPME et la Spécialiste genre ont également contribué à la conception. De manière directe, ce sont 07 membres de l'équipe de l'UNICEF qui sont engagés sur ce projet. L'apport de l'UNICEF a concerné spécifiquement à la prise en compte des questions de protection des femmes et des jeunes filles, du genre dans la prévention de l'extrémisme violent, basé sur le principe de « Do no harm », du renforcement des capacités des acteurs communautaires, et principalement des premières actrices (femmes et jeunes filles) et leur engagement dans les activités de communication pour le changement des comportements face à l'extrémisme violent.
- L'UNICEF au Tchad a son bureau central à N'Djamena et quatre bureaux de zones, dont celui de Bol, qui couvre les deux provinces concernées par le projet (Lac et Hadjer Lamis).
- Dans la mise en œuvre du projet, l'UNICEF dispose d'un large panel d'organisations de la société civile pour établir des accords de partenariats. L'UNICEF dispose aussi d'un service de planification, de suivi et d'évaluation, avec du personnel spécialisé en assurance-qualité et gestion des partenariats, ainsi qu'un spécialiste genre. Pendant toute la durée du projet, le personnel technique basé à N'Djaména et à Bol réalisera des visites sur le terrain à intervalles réguliers,

conjointement avec les services de l'État concernés. Ce projet s'appuiera par ailleurs sur les programmes actuels et antérieurs de l'UNICEF au Tchad. Pour les accords de partenariats avec les organisations de la société civile, le recrutement sera fait à travers UN Partner Portal, une plateforme de sélection compétitive des partenaires (<https://tchad.upartners.org/>)

- L'UNICEF dispose aussi d'un service de planification, de suivi et d'évaluation, ainsi que d'un spécialiste de l'assurance-qualité. Pendant toute la durée du projet, le personnel technique basé à N'Djamena et à Bol réalisera des visites sur le terrain à intervalles réguliers, conjointement avec les services de l'État concernés. Chaque mois, les organisations partenaires collaborant à des projets dans le cadre d'une intervention devront signaler les progrès à l'UNICEF, ce qui donnera lieu à une analyse des performances publiée dans un rapport de situation mensuel qui sera rendu public.
- Enfin, à l'échelle nationale, l'UNICEF bénéficie d'un long et solide partenariat avec le Ministère de l'Éducation, de la Défense et celui de la Justice, dès lors que ses activités sont susceptibles de concerner les forces de sécurité, et collabore avec des organismes de haut niveau, à l'instar du Conseil supérieur des Affaires Islamiques.

Ce projet s'appuiera par ailleurs sur les programmes actuels et antérieurs de l'UNICEF au Tchad, notamment :

- Le projet « Appui à la participation citoyenne des jeunes et des femmes à la gouvernance locale et à la consolidation de la paix au Tchad » financé par le PBF en octobre 2018 et toujours en cours de réalisation,
- Le projet « Soutenir les mécanismes de consolidation de la paix au niveau communautaire et l'inclusion des jeunes dans les zones situées à la frontière entre le Tchad et le Cameroun » financé par le PBSO décembre 2017 – septembre 2019 en collaboration avec le PNUD. Ce sont entre, autres, 1 058 personnes, dont 550 femmes, soit 52%, sensibilisées sur la cohabitation pacifique et le respect des droits de l'Homme.
- Le projet « Appui à la réinsertion des retournés de la République Centrafricaine (RCA) et soutien aux communautés hôtes du Tchad » qui a été financé par l'Union européenne et mené sous l'égide de l'UNICEF Tchad en 2015-2016 en collaboration avec l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO), le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (UNHCR) et le Programme alimentaire mondial (PAM)). En tout, 80 650 retournés (dont 60 % de jeunes et d'enfants) ont bénéficié de ce programme, ainsi que 320 000 membres de communautés hôtes dans le Sud du Tchad.

b) **Gestion et coordination du projet** – *Indiquez l'équipe de mise en œuvre du projet, y compris les postes et les rôles et expliquez quels postes doivent être financés par le projet (à quel pourcentage). Indiquez explicitement comment l'équipe de mise en œuvre du projet garantira une expertise suffisante en matière de genre ou de jeunesse. Expliquez les modalités de coordination et de supervision du projet et assurer le lien avec le Secrétariat du PBF s'il existe. Remplissez la liste de contrôle de la préparation à la mise en œuvre du projet à l'annexe A et joignez les mandats clés du personnel.*

- **Organisation de la mise en œuvre**

La gestion du projet sera assurée par des équipes de projet qui sont déjà sur des thématiques appuyées par le PBF, notamment, la consolidation de la paix, la prévention de l'extrémisme violent surtout pour prévenir l'enrôlement volontaire des femmes par le groupe Boko Haram.

L'équipe s'appuiera sur les mécanismes mis en place par le PBF afin de garantir une expertise suffisante pour l'atteinte des résultats en genre et jeunesse : la stratégie basée sur les aspects communautaires, institutionnels et individuels en prenant en compte la dimension future, en outillant femmes et les jeunes filles.

Il n'y aura pas de duplication au niveau du personnel. Le PNUD et l'UNICEF vont mutualiser leurs staffs dédiés au projet. Le PNUD assurera le rôle d'agence lead et par conséquent se chargera de coordonner la rédaction et la transmission des rapports au PBF. Toutes les deux agences s'assureront de la visibilité de leurs activités, mais le PNUD produira le film institutionnel de capitalisation du projet.

- ***Les modalités de coordination et de supervision***

La gestion stratégique du projet se fera en concertation avec le Secrétariat PBF au Tchad.

La coordination des activités du projet sera faite par le Secrétariat PBF sous la direction du bureau du Coordonnateur Résident.

### **Le Secrétariat PBF**

Le Secrétariat du PBF, qui joue le rôle d'unité de coordination est logé au sein du Bureau du Coordonnateur Résident du Système des Nations-Unies.

Le Secrétariat du PBF joue, sous la supervision du Coordonnateur Résident du système des Nations unies, le rôle d'organe technique du dispositif de coordination des financements PBF.

Le Secrétariat du PBF appuie l'organisation des réunions et le suivi des recommandations issues des organes de suivi technique et stratégique du portefeuille PBF au Tchad, notamment le Groupe Technique de Coordination (GTC) et le Comité de Pilotage.

**Le Comité Technique** est composé du personnel technique senior des ministères concernés (le Ministère de la femme et de la Petite Enfance, le Ministère de l'Administration du Territoire et le ministère de l'Économie, de la Planification et de la Coopération internationale), des points focaux des agences (UNICEF, PNUD), les OSC partenaires (CELIAF...) le conseiller pour les questions de paix et de développement (PDA) et le PBF secrétariat. Il a pour rôle de :

- Examiner l'état d'avancement du projet ; proposer des mesures de mitigation aux éventuels risques et défis du projet ; formuler des recommandations et définir des orientations stratégiques pour l'atteinte des résultats ; assurer un niveau de cohérence élevé et la synergie entre les interventions du PBF au Tchad ; fixer une orientation en vue d'améliorer les performances du projet et jouer un rôle essentiel dans l'évaluation finale en validant le processus d'évaluation et le rapport y afférent. Il se réunira lors du lancement du projet, à mi-parcours et à la fin du projet. Des réunions supplémentaires peuvent être organisées si nécessaire. Ce comité jouera également un rôle crucial en proposant une sensibilisation de haut niveau aux enseignements à tirer du projet.

**Le Comité de Pilotage PBF** sera chargé de : fournir un avis sur l'orientation stratégique des projets ; contribuer à renforcer le rôle des partenaires dans la prise de décision concernant les financements du PBF. Le Comité de Pilotage PBF est composé de représentants des ministères, des agences des Nations Unies, des donateurs et d'organisations de la société civile. Il est présidé par le ministre du choix du Gouvernement et le Coordonnateur Résident du SNU. Les membres seront des représentants de la société civile et des Partenaires Techniques et Financiers (PTF).

### ***Rôle et Responsabilité des agences récipiendaires des fonds.***

L'agence récipiendaire des fonds, chef de file ou autre agence ont la responsabilité individuelle de la gestion des fonds qui leur sont alloués.

Chaque agence récipiendaire des fonds assurera la gestion financière des ressources allouées et la coordination technique des activités concourant à l'atteinte des produits pour lesquels les fonds ont été alloués. Les agences auront la responsabilité de contribuer à la préparation, à la mise en œuvre, et au suivi des PTA et l'élaboration des rapports techniques relatifs au produit en étroite collaboration avec les autres partenaires de mise en œuvre.

### **Rôles et Responsabilités des autres agences participantes au programme**

Les autres organisations et institutions participantes au projet apportent leurs appuis techniques aux agences récipiendaires des fonds dans la mise en œuvre du projet conformément à leurs avantages comparatifs.

- c) **Gestion des risques** – *Identifier les risques spécifiques au projet et la manière dont ils seront gérés, y compris l'approche de mise à jour des risques et d'ajustement du projet. Inclure une approche Ne Pas Nuire et une stratégie d'atténuation des risques.*

<b>Risques spécifiques au projet</b>	<b>Niveau de risque (faible, moyen, élevé)</b>	<b>Stratégie d'atténuation (y compris les considérations Ne Pas Nuire)</b>
Une dégradation de la sécurité ou une situation d'instabilité (par exemple, un accès restreint aux zones du projet)	Élevé	En collaboration étroite avec le Département de la sûreté et de la sécurité des Nations Unies (UNDSS) et les autorités locales, la situation sera examinée à intervalles réguliers pour anticiper les menaces sérieuses pour la sécurité. Les ajustements nécessaires seront décidés en conséquence.
Persistance de l'épidémie de la COVID-19	Élevé	Planification d'activités de communication sur la COVID-19 et appui des bénéficiaires les plus vulnérables avec des kits d'hygiène (savon, cache-nez).
Difficulté à trouver les partenaires appropriés de mise œuvre	Moyenne	L'équipe du projet choisira en priorité les partenaires actifs sur le terrain (expérience dans la promotion de la cohabitation pacifique et la consolidation de la paix).
Les événements météorologiques, en particulier les pluies abondantes et les inondations, susceptibles de toucher les zones concernées par le projet et de retarder les activités	Faible	Des sites de remplacement seront définis et/ou les activités auront lieu durant la saison sèche.
Risques opérationnels et réputationnels	Élevé	Les équipes devront agir en conformité avec les principes de « Do no harm »
Les tensions politiques et sociales qui pourraient constituer un obstacle à la mise en œuvre du projet	Moyen	Les équipes de projet collaboreront étroitement avec les autorités traditionnelles et religieuses, ainsi qu'avec leurs homologues nationaux afin d'établir le dialogue et d'atténuer les tensions.
Manque de coordination entre les différents acteurs des Nations Unies chargés de la mise en œuvre du projet	Faible	Réunions de coordination mensuelles du comité technique ; Réunions du comité de pilotage et réunions supplémentaires si nécessaire ; l'agence lead pourra rencontrer les différents responsables de projets des agences à tout moment pour décider de la conduite à tenir.

Tableau 5 – Matrice de gestion des risques

- d) **Suivi / Evaluation** – *Décrivez l'approche de S&E du projet, y compris l'expertise en S&E de l'équipe de projet et les principaux moyens et calendrier de collecte des données. Inclure : une ventilation du budget pour les activités de suivi et d'évaluation, y compris la collecte de données de base et de fin de ligne et une évaluation indépendante, et un calendrier approximatif de S&E. Les bénéficiaires de fonds sont tenus de réserver au moins 5 à 7% du budget du projet pour les activités de S&E, y compris des fonds suffisants pour une évaluation indépendante de qualité.*

L'approche de suivi du projet sera participative. À cet effet, le suivi du projet se fera en impliquant plusieurs acteurs et à différents niveaux de la mise en œuvre (ministères, Organisations de la société civile, Représentants résidents, Chefs d'agences, bénéficiaires du projet, etc.).

### **Technique du Suivi**

Le suivi du projet se fera à trois grands niveaux :

- Le premier niveau de suivi se fera par les agences de mise en œuvre. Elles auront en charge la réalisation des missions de suivi des indicateurs de performance, les visites de sites, le suivi

des activités mises en œuvre par des partenaires, le suivi financier, etc. S'assurer de la participation de toutes les parties prenantes à la mise en œuvre, afin de mitiger les éventuelles frustrations qui peuvent entraîner des conflits. Le suivi se fera également en accord avec les partenaires de mise en œuvre dans l'identification des bénéficiaires et des sites de mise en œuvre.

- Le comité technique assurera le deuxième niveau de suivi de manière conjointe en s'appuyant sur les indicateurs des produits et résultats du projet. Des missions de terrain seront organisées conjointement avec les points focaux des ministères, le personnel du secrétariat du PBF, les points focaux des agences de mise en œuvre, et les partenaires. Cela permettra de s'assurer que la mise en œuvre est conforme aux objectifs du projet pour la consolidation de la paix. Les recommandations assorties des missions conjointes du comité technique permettront de corriger les écarts identifiés pendant la mise en œuvre, et de proposer des mesures de mitigation aux risques et problèmes rencontrés.
- Le troisième niveau de suivi sera réalisé par le comité de pilotage. Il s'assure que les objectifs du projet sont alignés aux stratégies nationales du pays et du système des Nations Unies pour la consolidation de la paix. Il suit l'état d'avancement du projet par rapport à la planification et au budget. Il est un organe de décision.

## **Evaluation**

Une des premières activités de mise en œuvre sera de réaliser une étude CAP (connaissances, attitudes et pratiques) sur la perception de la féminisation de l'extrémisme violent et la consolidation de la paix. La première étude permettra d'avoir des données de base du projet. Au vu des problèmes identifiés, les actions appropriées seront conduites à travers les différentes activités de sensibilisation, de formation, afin de contribuer à agir sur les causes profondes du phénomène d'extrémisme violent.

Une seconde étude sera conduite à la fin du projet pour évaluer le niveau de changement intervenu auprès des groupes cibles.

Une évaluation externe sera réalisée en fin de projet par une équipe de consultants indépendants (international et national). Cette évaluation permettra de mesurer les effets/impacts du projet selon les critères d'évaluation définis par les OCE et dans le strict respect des conditions de prévention de la COVID-19.

e) **Stratégie de fin de projet / durabilité** – *Expliquez brièvement la stratégie de sortie du projet pour garantir que le projet peut être clôturé à la fin de la durée du projet, soit par des mesures de durabilité, des accords avec d'autres donateurs pour le financement de suivi ou la fin des activités qui n'ont pas besoin de soutien supplémentaire. Si le soutien d'autres bailleurs de fonds est attendu, expliquez ce que le projet fera concrètement et de manière proactive pour essayer d'assurer cet appui dès le départ. Envisagez d'éventuels partenariats avec d'autres donateurs ou institutions financières internationales.*

Le projet adopte dès son démarrage une approche de renforcement des capacités et d'autonomisation des communautés et des mécanismes à travers les organisations de la société civile (CELIAF) le Ministère de la Femme et de la Petite Enfance. L'équipe du projet travaillera en étroite collaboration avec le Ministère de la Femme et de la Petite Enfance pour renforcer ses capacités institutionnelles. La pérennisation des actions se fera aussi à travers le renforcement de capacités et compétences des acteurs et les mécanismes communautaires seront encouragés volontairement à s'engager davantage à poursuivre les objectifs du projet au sein de leurs communautés.

Le projet est donc conçu pour une prise en charge complète des communautés impliquées. Ces efforts seront appuyés par les autorités administratives et communautaires des zones cibles du projet.

Dès le démarrage du projet, une évaluation sera faite pour relever l'impact qu'il a eu sur les bénéficiaires et présenter les résultats à d'autres bailleurs.



#### IV. BUDGET DU PROJET

*Fournissez de brèves informations supplémentaires sur les coûts des projets, en mettant en évidence les choix spécifiques qui ont sous-tendu la préparation du budget, en particulier pour le personnel, les déplacements ou tout autre soutien indirect au projet, afin de démontrer le rapport qualité-prix du projet. Le budget proposé pour tous les projets doit inclure des fonds suffisants pour une évaluation indépendante. Le budget proposé pour les projets impliquant des bénéficiaires directs non onusiens doit inclure des fonds pour un audit indépendant. Remplissez l'annexe sur l'optimisation des ressources du projet.*

Veillez noter que dans presque tous les cas, le Fonds pour la consolidation de la paix transfère les fonds des projets en une série de tranches basées sur les performances. L'approche standard du PBF consiste à transférer les fonds du projet en deux tranches pour les bénéficiaires des Nations Unies et en trois tranches pour les bénéficiaires non-ONU, en débloquent les deuxième et troisième tranches dès que les critères de performance ont été atteints. Tous les projets comprennent les deux critères de performance standard suivants : 1) au moins 75% des fonds de la première tranche ont été engagés et 2) toutes les obligations de rapport de projet ont été respectées. En plus de ces indices de référence standard et en fonction de la cote de risque ou d'autres facteurs spécifiques au contexte, des repères supplémentaires peuvent être indiqués pour le déblocage des deuxième et troisième tranches.

Veillez préciser ci-dessous tous les facteurs spécifiques au contexte qui peuvent être pertinents pour le déblocage des deuxième et troisième tranches. Celles-ci peuvent inclure le bon déroulement des élections, l'adoption de lois clés, la mise en place d'unités ou de bureaux de contrepartie clés ou d'autres indicateurs de performance nécessaires avant que la mise en œuvre du projet puisse avancer. Dans votre réponse, veuillez indiquer comment les tranches basées sur la performance affectent les considérations de séquençage des projets.

Remplissez deux tableaux dans **l'annexe D du budget Excel**.

Dans le premier tableau budgétaire Excel de l'annexe D, veuillez inclure le pourcentage d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes (GEWE) pour chaque activité. Fournissez également une justification claire pour chaque allocation GEWE (par exemple, la formation comprendra une session sur l'égalité des sexes, des efforts spécifiques seront déployés pour assurer une représentation égale des femmes, etc.).

**Annexe A. Liste de contrôle de l'état de préparation de la mise en œuvre du projet**

Question	Oui	Non	Commentaire
<b>Planification</b>			
1. Tous les partenaires d'exécution ont-ils été identifiés ? Sinon, quelles sont les étapes restantes et le calendrier proposé	X		
2. Les mandats du personnel clé du projet ont-ils été finalisés et prêts à être publiés ? Veuillez joindre à la soumission		X	En cours de préparation.
3. Les sites du projet ont-ils été identifiés ? Sinon, quel sera le processus et le calendrier	X		
4. Les communautés locales et les bureaux gouvernementaux ont-ils été consultés / sensibilisés sur l'existence du projet ? Veuillez indiquer quand cela a été fait ou quand cela sera fait.	X		
5. Une analyse / identification préliminaire des leçons apprises / des activités existantes a-t-elle été effectuée ? Sinon, quelle analyse reste-t-il à faire pour permettre la mise en œuvre et le calendrier proposé ?	X		Une enquête pour l'établissement de la situation de référence sera conduite au démarrage du projet.
6. Les critères des bénéficiaires ont-ils été identifiés ? Sinon, quels seront le processus et le calendrier.	X		
7. Des accords ont-ils été conclus avec les homologues gouvernementaux concernés concernant les sites de mise en œuvre du projet, les approches, la contribution du gouvernement ?		X	Les discussions sont entamées.
8. Des dispositions claires ont-elles été prises sur l'approche de mise en œuvre du projet entre les organisations bénéficiaires du projet ?	X		
9. Quelles autres activités préparatoires doivent être entreprises avant que la mise en œuvre effective du projet puisse commencer et combien de temps cela prendra-t-il?		N/A	
<b>Genre</b>			
10. L'expertise de l'ONU en matière de genre a-t-elle influencé la conception du projet (par exemple, un conseiller / expert / point focal en matière de genre ou un collègue d'ONU Femmes a-t-il apporté sa contribution) ?	X		Le spécialiste genre de l'UNICEF.
11. Des consultations avec des femmes et / ou des organisations de jeunesse ont-elles éclairé la conception du projet?	X		
12. Les indicateurs et cibles du cadre de résultats sont-ils ventilés par sexe et par âge ?	X		
13. L'annexe budgétaire comprend-elle des allocations vers GEWE pour toutes les activités et des justifications claires des allocations GEWE ?	X		

**Annexe B. Liste de contrôle de l'optimisation des ressources du projet PBF (« Value for Money »)**

Question	Oui	Non	Commentaire
1. Le projet a-t-il une justification narrative du budget, qui fournit des informations supplémentaires spécifiques au projet sur tout choix budgétaire majeur ou des coûts de personnel, de fonctionnement ou de déplacement plus élevés que d'habitude, afin d'expliquer comment le projet garantit l'optimisation des ressources ?	X		
2. Les coûts unitaires (par exemple pour les voyages, les services de consultants, l'achat de matériel, etc.) sont-ils comparables à ceux utilisés dans des interventions similaires (soit dans des contextes nationaux similaires, au sein des régions, soit dans des interventions antérieures dans le même contexte national) ? Sinon, cela doit être expliqué dans la section narrative du budget.		X	Le budget sera détaillé pendant l'élaboration du plan de travail annuel.
3. Le budget proposé est-il proportionné aux résultats escomptés du projet et à la portée du projet (par exemple, nombre, taille et éloignement des zones géographiques et nombre de bénéficiaires directs et indirects proposés) ? Fournissez vos commentaires.	X		
4. Le pourcentage de personnel et de frais de fonctionnement de l'agence des Nations Unies récipiendaire et de tout partenaire d'exécution est-il clairement visible et raisonnable pour le contexte (e.g. pas plus de 20% pour le personnel, et coûts raisonnables pour les voyages et coûts opérationnels directs) à moins d'être bien justifiés dans la section narrative) ?	X		
5. Les frais de personnel sont-ils proportionnels à la quantité de travail requise pour l'activité ? Et le projet utilise-t-il du personnel / une expertise locale plutôt qu'internationale lorsque cela est possible ? Quelle est la justification du recours à du personnel international, le cas échéant ?	X		
6. Le projet propose-t-il l'achat de matériaux, d'équipements et d'infrastructures pour plus de 15% du budget ? Dans l'affirmative, veuillez indiquer les mesures prises pour garantir l'optimisation des ressources dans le processus de passation des marchés et leur entretien / utilisation durable pour la consolidation de la paix après la fin du projet.		X	

7. Le projet propose-t-il l'achat d'un ou de plusieurs véhicules pour le projet ? Si oui, veuillez expliquer pourquoi les véhicules / véhicules de location existants ne peuvent pas être utilisés.		X	
8. Les agences d'exécution ou la mission des Nations Unies apportent-elles une source supplémentaire de financement / soutien en nature non PBF au projet ? Veuillez expliquer ce qui est fourni. Et si non, pourquoi pas.	X		Le personnel des agences et les véhicules seront mis à contribution dans la mise en œuvre du projet.

## **Annexe B.1: Project Administrative arrangements for UN Recipient Organizations**

*(This section uses standard wording – please do not remove)*

The UNDP MPTF Office serves as the Administrative Agent (AA) of the PBF and is responsible for the receipt of donor contributions, the transfer of funds to Recipient UN Organizations, the consolidation of narrative and financial reports and the submission of these to the PBSO and the PBF donors. As the Administrative Agent of the PBF, MPTF Office transfers funds to RUNOS on the basis of the signed Memorandum of Understanding between each RUNO and the MPTF Office.

### **AA Functions**

On behalf of the Recipient Organizations, and in accordance with the UNDG-approved “Protocol on the Administrative Agent for Multi Donor Trust Funds and Joint Programmes, and One UN funds” (2008), the MPTF Office as the AA of the PBF will:

- Disburse funds to each of the RUNO in accordance with instructions from the PBSO. The AA will normally make each disbursement within three (3) to five (5) business days after having received instructions from the PBSO along with the relevant Submission form and Project document signed by all participants concerned;
- Consolidate the financial statements (Annual and Final), based on submissions provided to the AA by RUNOS and provide the PBF annual consolidated progress reports to the donors and the PBSO;
- Proceed with the operational and financial closure of the project in the MPTF Office system once the completion is completed by the RUNO. A project will be considered as operationally closed upon submission of a joint final narrative report. In order for the MPTF Office to financially closed a project, each RUNO must refund unspent balance of over 250 USD, indirect cost (GMS) should not exceed 7% and submission of a certified final financial statement by the recipient organizations’ headquarters);
- Disburse funds to any RUNO for any costs extension that the PBSO may decide in accordance with the PBF rules & regulations.

### **Accountability, transparency and reporting of the Recipient United Nations Organizations**

Recipient United Nations Organizations will assume full programmatic and financial accountability for the funds disbursed to them by the Administrative Agent. Such funds will be administered by each RUNO in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures.

Each RUNO shall establish a separate ledger account for the receipt and administration of the funds disbursed to it by the Administrative Agent from the PBF account. This separate ledger account shall be administered by each RUNO in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures, including those relating to interest. The separate ledger account shall be subject exclusively to the internal and external auditing procedures laid down in the financial regulations, rules, directives and procedures applicable to the RUNO.

Each RUNO will provide the Administrative Agent and the PBSO (for narrative reports only) with:

Type of report	Due when	Submitted by
Semi-annual project progress report	15 June	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist

Annual project progress report	15 November	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
End of project report covering entire project duration	Within three months from the operational project closure (it can be submitted instead of an annual report if timing coincides)	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual strategic peacebuilding and PBF progress report (for PRF allocations only), which may contain a request for additional PBF allocation if the context requires it	1 December	PBF Secretariat on behalf of the PBF Steering Committee, where it exists or Head of UN Country Team where it does not.

#### Financial reporting and timeline

Timeline	Event
<b>30 April</b>	Annual reporting – Report <b>Q4 expenses</b> (Jan. to Dec. of previous year)
<b><i>Certified final financial report to be provided by 30 June of the calendar year after project closure</i></b>	

UNEX also opens for voluntary financial reporting for UN recipient organizations the following dates

<b>31 July</b>	Voluntary Q2 expenses (January to June)
<b>31 October</b>	Voluntary Q3 expenses (January to September)

Unspent Balance exceeding USD 250, at the closure of the project would have to be refunded and a notification sent to the MPTF Office, no later than six months (30 June) of the year following the completion of the activities.

#### **Ownership of Equipment, Supplies and Other Property**

Ownership of equipment, supplies and other property financed from the PBF shall vest in the RUNO undertaking the activities. Matters relating to the transfer of ownership by the RUNO shall be determined in accordance with its own applicable policies and procedures.

#### **Public Disclosure**

The PBSO and Administrative Agent will ensure that operations of the PBF are publicly disclosed on the PBF website (<http://unpbf.org>) and the Administrative Agent’s website (<http://mptf.undp.org>).

#### **Annexe B.2: Project Administrative arrangements for Non-UN Recipient Organizations**

*(This section uses standard wording – please do not remove)*

#### **Accountability, transparency and reporting of the Recipient Non-United Nations Organization:**

The Recipient Non-United Nations Organization will assume full programmatic and financial accountability for the funds disbursed to them by the Administrative Agent. Such funds will

be administered by each recipient in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures.

The Recipient Non-United Nations Organization will have full responsibility for ensuring that the Activity is implemented in accordance with the signed Project Document;

In the event of a financial review, audit or evaluation recommended by PBSO, the cost of such activity should be included in the project budget;

Ensure professional management of the Activity, including performance monitoring and reporting activities in accordance with PBSO guidelines.

Ensure compliance with the Financing Agreement and relevant applicable clauses in the Fund MOU.

**Reporting:**

Each Receipt will provide the Administrative Agent and the PBSO (for narrative reports only) with:

Type of report	Due when	Submitted by
Bi-annual project progress report	15 June	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual project progress report	15 November	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
End of project report covering entire project duration	Within three months from the operational project closure (it can be submitted instead of an annual report if timing coincides)	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual strategic peacebuilding and PBF progress report (for PRF allocations only), which may contain a request for additional PBF allocation if the context requires it	1 December	PBF Secretariat on behalf of the PBF Steering Committee, where it exists or Head of UN Country Team where it does not.

Financial reports and timeline

Timeline	Event
<b>28 February</b>	Annual reporting – Report <b>Q4 expenses</b> (Jan. to Dec. of previous year)
<b>30 April</b>	Report <b>Q1 expenses</b> (January to March)
<b>31 July</b>	Report <b>Q2 expenses</b> (January to June)
<b>31 October</b>	Report <b>Q3 expenses</b> (January to September)
<i>Certified final financial report to be provided at the quarter following the project financial closure</i>	

Unspent Balance exceeding USD 250 at the closure of the project would have to be refunded and a notification sent to the Administrative Agent, no later than three months (31 March) of the year following the completion of the activities.

### **Ownership of Equipment, Supplies and Other Property**

Matters relating to the transfer of ownership by the Recipient Non-UN Recipient Organization will be determined in accordance with applicable policies and procedures defined by the PBSO.

### **Public Disclosure**

The PBSO and Administrative Agent will ensure that operations of the PBF are publicly disclosed on the PBF website (<http://unpbf.org>) and the Administrative Agent website (<http://www.mptf.undp.org>)

### **Final Project Audit for non-UN recipient organization projects**

An independent project audit will be requested by the end of the project. The audit report needs to be attached to the final narrative project report. The cost of such activity must be included in the project budget.

### **Special Provisions regarding Financing of Terrorism**

Consistent with UN Security Council Resolutions relating to terrorism, including UN Security Council Resolution 1373 (2001) and 1267 (1999) and related resolutions, the Participants are firmly committed to the international fight against terrorism, and in particular, against the financing of terrorism. Similarly, all Recipient Organizations recognize their obligation to comply with any applicable sanctions imposed by the UN Security Council. Each of the Recipient Organizations will use all reasonable efforts to ensure that the funds transferred to it in accordance with this agreement are not used to provide support or assistance to individuals or entities associated with terrorism as designated by any UN Security Council sanctions regime. If, during the term of this agreement, a Recipient Organization determines that there are credible allegations that funds transferred to it in accordance with this agreement have been used to provide support or assistance to individuals or entities associated with terrorism as designated by any UN Security Council sanctions regime it will as soon as it becomes aware of it inform the head of PBSO, the Administrative Agent and the donor(s) and, in consultation with the donors as appropriate, determine an appropriate response.

### **Non-UN recipient organization (NUNO) eligibility:**

In order to be declared eligible to receive PBF funds directly, NUNOs must be assessed as technically, financially and legally sound by the PBF and its agent, the Multi Partner Trust Fund Office (MPTFO). Prior to submitting a finalized project document, it is the responsibility of each NUNO to liaise with PBSO and MPTFO and provide all the necessary documents (see below) to demonstrate that all the criteria have been fulfilled and to be declared as eligible for direct PBF funds.



The NUNO must provide (in a timely fashion, ensuring PBSO and MPTFO have sufficient time to review the package) the documentation demonstrating that the NUNO:

- Has previously received funding from the UN, the PBF, or any of the contributors to the PBF, in the country of project implementation.
- Has a current valid registration as a non-profit, tax exempt organization with a social based mission in both the country where headquarter is located and in country of project implementation for the duration of the proposed grant. (**NOTE:** If registration is done on an annual basis in the country, the organization must have the current registration and obtain renewals for the duration of the project, in order to receive subsequent funding tranches).
- Produces an annual report that includes the proposed country for the grant.
- Commissions audited financial statements, available for the last two years, including the auditor opinion letter. The financial statements should include the legal organization that will sign the agreement (and oversee the country of implementation, if applicable) as well as the activities of the country of implementation. (**NOTE:** If these are not available for the country of proposed project implementation, the CSO will also need to provide the latest two audit reports for a program or project based audit in country.) The letter from the auditor should also state whether the auditor firm is part of the nationally qualified audit firms.
- Demonstrates an annual budget in the country of proposed project implementation for the previous two calendar years, which is at least twice the annualized budget sought from PBF for the project.<sup>10</sup>
- Demonstrates at least 3 years of experience in the country where grant is sought.
- Provides a clear explanation of the CSO's legal structure, including the specific entity which will enter into the legal agreement with the MPTF-O for the PBF grant.

---

<sup>10</sup> Annualized PBF project budget is obtained by dividing the PBF project budget by the number of project duration months and multiplying by 12.

**Annexe C : Cadre de résultats du projet (DOIT inclure des cibles de données ventilées par sexe et par âge)**

<p><b>Résultat 1 : Les femmes et les jeunes filles ont davantage de connaissances sur leurs droits, les méthodes d'approche et de recrutement des groupes extrémistes et s'engagent contre l'enrôlement volontaire et l'extrémisme violent.</b></p> <p>(Cible(s) ODD auxquels le projet contribue)</p> <p>(Recommandations de l'Examen périodique universel des droits de l'homme auxquelles le projet contribue, le cas échéant, et l'année de l'Examen)</p>		<p>Indicateur 1 : Les femmes et les jeunes filles sont découragées des enrôlements à Boko Haram % des femmes et jeunes qui ont une perception négative d'être enrôlées par Boko Haram. Niveau de référence : TBD Cible : 16 000</p>	Rapports de formation et d'activités	
		<p>Indicateur 1 b : # des femmes et jeunes filles engagées dans la lutte contre l'enrôlement volontaire et l'extrémisme violent. Niveau de référence: TBD Cible: 1080</p>		
	<p><b>Produit 1.1 Les méthodes d'approche et de recrutement du groupe Boko Haram et les droits humains sont connues par les femmes et les jeunes filles.</b></p>	<p>Indicateur 1.1.1: Rapport d'étude sur les méthodes d'approches et de recrutement de Boko Haram # des femmes et filles qui citent au moins 3 méthodes d'approches et de recrutement de Boko Haram</p>	Rapports de formation et d'activités	
	<p>Activité 1.1.1 Identification des méthodes d'approche et de recrutement du groupe Boko Haram (Diagnostic rapide)</p>	<p>Niveau de référence: 00 Cible : 01</p>		
	<p>Activité 1.1.2 Faire la formation/ sensibilisation et la mobilisation sociale des femmes, sur : Prévention contre l'extrémisme violent, équité, égalité des genres, leadership féminin, les méthodes d'approche et de recrutement, la non-stigmatisation des familles associées à Boko Haram.</p>	<p>Indicateur 1.1.2 a) : Nbre des femmes et jeunes filles formées et sensibilisées qui participent aux sensibilisations et mobilisations sociales sur prévention de l'extrémisme violent, l'équité, l'égalité de genre et leadership féminin.  Niveau de référence : TBD -Cible : 1800 femmes et jeunes filles formées - 16 000 femmes sensibilisées</p>	Rapports de formation et d'activités	
	<p>Activité 1.1.3 Appui à la production et à la diffusion des programmes et produits médias (spots, microprogrammes, émission (radio), visuels (physiques et pour les réseaux sociaux y compris U-report) pour la sensibilisation des femmes et jeunes filles sur le bien-être social, la cohabitation pacifique et les risques liés à l'extrémisme violent,</p>	<p>Indicateur 1.1.3: b): % de femmes et jeunes filles formées qui sont engagées sur les droits humains, les questions d'équité et d'égalité de genre, l'importance du leadership féminin, la cohabitation pacifique, la participation dans les décisions sociales.  Niveau de référence : TBD <b>Cible</b> : 60% des femmes formées qui sont engagées - 1 800 femmes et jeunes filles formées, soit 1080 engagées - 135 Relais communautaires formées soit 100% engagées</p>	Rapports de formation et d'activités  Enquête auprès des bénéficiaires	

	Activité 1.1.4 Organisation d'activités socioculturelles et sportives avec les jeunes filles pour la promotion de la paix	Indicateur 1.1.3 a) U-Report utilisé comme outils de prévention d'extrémisme violent  Niveau de référence : - 02 sondages U-Report organisés - 911 U-Reporters dans les provinces du Lac et Hadjer Lamis. Cible: - 03 sondages organisés sur les thèmes en lien avec l'extrémisme violent - 3 000 (dont 2 400 filles) nouveaux U-Reporters recrutés et participent aux activités de promotion de la paix dans les 2 provinces	Résultats de sondage  Statistique de recrutements de nouveaux U-Reporters selon le code du projet	
		Indicateur 1.1.3 b) Nbre des messages produits et diffusés. Niveau de référence : 0 Cible : 20 messages produits et diffusés	Disponibilité des messages et produits et diffusés	
	<b>Produit 1.2 : Les autorités administratives et communautaires connaissent les plans alignés avec les résolutions 1325 et 2250 et favorisent la participation communautaire des femmes et leur implication dans la prévention de l'extrémisme violent.</b>  Activité 1.2.1 Appuyer l'appropriation et la vulgarisation des plans nationaux alignés aux résolutions 1325 et 2250 (leaders communautaires, administratifs, communautés cibles)  Activité 1.2.2 Réaliser les supports de communication	Indicateur 1.2.1a. % des leaders religieux, communautaires, les groupes organisés de femmes sensibilisés affirmant l'importance de l'implication des femmes et jeunes filles dans la prévention de l'extrémisme violent.  Niveau de référence: 0 Cible: 40% autorités administratives et communautaires  Indicateur 1.2.1.b) % des femmes et jeunes filles qui participent dans les structures communautaires de prise de décision sur la base du total de femmes composant ces structures. Niveau de référence : TBD Cible : 30 % des femmes et jeunes filles participent aux structures communautaires de prise de décisions  Indicateur 1.2.2 : Nombre des supports de communication produits Niveau de référence: 00 Cible : 2 Livrets ; 1boîtes a images ; kakémonos etc.	Rapports de formation et d'activités, monitoring  Enquête auprès des bénéficiaires  Enquête auprès des bénéficiaires	
		Rapports de formation et d'activités		

<p>Résultat 2. Les institutions nationales, les autorités administratives et communautaires s'engagent aux côtés des femmes et des jeunes filles dans la prévention contre l'extrémisme violent et la promotion de la paix et de la cohabitation pacifique dans leurs communautés</p> <p>(Cible(s) ODD auxquels le projet contribue, le cas échéant)</p> <p>(Recommandations de l'Examen périodique universel des droits de l'homme auxquelles le projet contribue, le cas échéant, et l'année de l'Examen)</p>		<p>Indicateur 2.1 : % des autorités traditionnelles et administratives engagées dans l'appui des femmes à la participation pour un développement local</p> <p>Niveau de référence: TBD Cible: 80 % des 200 autorités traditionnelles et administratives formées s'engagent dans l'appui des femmes à la participation pour un développement local.</p>	Rapports de formation et d'activités	
	<p><b>Produit 2.1. Les autorités administratives et Leaders communautaires sont sensibilisés et agissent comme des agents catalyseurs de la participation des femmes et des jeunes filles dans leurs communautés</b></p> <p>Activité 2.1.1 Renforcer les capacités des autorités administratives, militaires et communautaires sur : le leadership féminin, la non-stigmatisation des familles ex-associées à Boko Haram, la connaissance des droits des femmes et participation de la femme aux instances de décisions communautaires, équité et le genre, la gestion des conflits...</p>	<p>Indicateur 2.1.1: % des leaders administratifs, traditionnels et militaires qui sont engagés pour la participation des femmes et des jeunes filles dans les structures de décision. Niveau de référence : TBD Cible : 40% des leaders communautaires, religieux, et administratifs enquêtés sont engagés pour la participation des femmes et des jeunes filles dans les structures de décision.</p>	- Rapports de formation et d'activités - Plateforme U-Report - Enquête auprès des bénéficiaires	
	<p>Activité 2.1.2 Formation sur les droits des femmes, les masculinités et genre au bénéfice des groupes cibles : autorités locales, enseignants, directeurs de lycées et universités, lycées et associations des parents, organisations des jeunes, des femmes et hommes et leaders religieux</p>	<p>Indicateur 2.1.2: % des femmes/familles ex-associées à Boko Haram qui témoignent être acceptées et intégrées dans la communauté. Niveau de référence: TBD Cible: 50% des femmes enquêtées témoignent être acceptées et intégrées dans leur communauté.</p>	- Rapports de formation et d'activités - Enquête auprès des bénéficiaires	
	<p>Activité 2.1.3 Appui au dialogue communautaire (intergénérationnel sur l'Egalité du genre et la consolidation de la paix, la masculinité et le leadership (débat radio, atelier sur le mentorat, partage d'expérience entre les organisations des femmes et jeunes filles)</p>	<p>Indicateur 2.1.2: Nbre de de relais communautaires femmes engagés dans leur communauté pour faciliter l'acceptation et l'intégration des femmes/familles ex-associées à Boko Haram Cible : 135 relais communautaires femmes sont engagées Indicateur 2.1.2 a) : Nombre de femmes et d'hommes ayant été formés pour la sensibilisation sur l'égalité de genre et la consolidation de la paix. Niveau de référence: TBD Cible : 140 participants dont 75% de femmes</p>	Rapports de formation et d'activités	
<p>Activité 2.1.4 Renforcer les capacités (techniques, organisationnelles...) des plates-formes locales de consolidation de la paix (comité de veille et de vigilance, clubs locaux de la paix, Réseaux Communautaires de Protection des adolescentes et femmes pour la promotion des droits humains et la cohabitation pacifique).</p>	<p>Indicateur 2.1.2 b) : % des membres des communautés qui dénoncent les méfaits de l'extrémisme violent et évoquent leur démotivation pour être recrutés par Boko Haram Niveau de références : TBD Cible : 30% des personnes enquêtées dénoncent les méfaits de l'extrémisme violent et leur démotivation pour un recrutement soit 80 % des femmes et adolescentes</p>	Rapports de formation et d'activités  Enquête auprès des bénéficiaires		

		Indicateur 2.1.3 a) : Nombre de femmes et d'hommes ayant participé aux dialogues et émissions radios sur l'Egalité du genre et la consolidation de la paix, la masculinité et le leadership Niveau de référence : TBD Cible : 04 émissions radios 140 participants aux dialogues communautaires et intergénérationnels dont 75% de femmes	Rapports de formation et d'activités	
		Indicateur 2.1.4 a) : Nbre des plates-formes opérationnelles qui organisent les sensibilisations à la paix. Niveau de référence : 00  Cible : 06 plates-formes communautaires opérationnelles	Rapports de formation et d'activités	
		Indicateur 2.1.4 b) Le nombre de femmes contribuant aux instances de décision.  Niveau de référence : TBD Cible : 30%	Rapport d'activités	
	<b>Produit 2.2 Un dialogue institutionnel est mené avec les ministères concernés, le parlement et les autres institutions, et permet la prise en compte des questions de genre dans les stratégies nationales de lutte contre l'extrémisme violent.</b>	Indicateur 2.2.1: Existence et fonctionnement du cadre de dialogue  Niveau de référence: TBD Cible : 01 cadre de dialogue fonctionnel	Rapports d'activités	
	Activité 2.2.1 Plaidoyer et appui au niveau institutionnel pour la prise en compte des documents et stratégies de lutte contre l'extrémisme violent  Activité 2.2.2 Rencontre d'échange entre l'administration centrale et le niveau communautaire	Indicateur 2.2.2: Nombre de plaidoyers fait et de documents stratégiques prenant en compte l'extrémisme violent  Niveau de référence: TBD Cible : 02 plaidoyers organisés et 01 document stratégique	Rapports d'activités	
Résultat 3 : L'autonomisation et la résilience des femmes et jeunes filles renforcées favorisent leur engagement		Indicateur 3 a) Nbre des femmes et des jeunes filles ayant accès à un paquet de services répondant à leurs besoins. Niveau de référence: TBD Cible: 3250	Rapports de formation et d'activités	

<p>dans la vie sociopolitique et économique. Budget 500 000 dont 80% (400 000 USD pour le GEWE)</p> <p>(Cible(s) ODD auxquels le projet contribue, le cas échéant)</p> <p>(Recommandations de l'Examen périodique universel des droits de l'homme auxquelles le projet contribue, le cas échéant, et l'année de l'Examen)</p>		<p>Indicateur 3 a : Nbre des femmes et des jeunes filles autonomes et engagées pour la lutte contre l'extrémisme violent.</p> <p>Niveau de référence : TBD Cible: 450</p> <p>Indicateur 3 b : % de femmes et de jeunes filles engagées dans les structures socio-politico-économiques. Niveau de référence : Cible: 80 % des femmes et filles enquêtés témoignent de leur désengagement pour être enrôler par Boko Haram</p>	<p>Rapports de formation et d'activités</p> <p>Enquête auprès des bénéficiaires</p>	
	<p>Produit 3.1 Les femmes et les jeunes filles ont accès à un paquet de services répondant à leurs besoins.</p>	<p>Indicateur 3.1.1: Nombre de jugements supplétifs et actes de naissances délivrés Niveau de référence : TBD Cible : 1500</p>	<p>Rapports de formation et d'activités</p>	
	<p>Activité 3.1.1 Appui à la tenue des audiences foraines en matière de délivrance des actes de naissance pour promouvoir le droit à la nationalité. (Unit cost 18.1\$ range 75.000\$)</p>	<p>Indicateur 3.1.2 : Nombre de référés Niveau de référence : TBD Cible : 50</p>	<p>Rapports de formation et d'activités</p>	
	<p>Activité 3.1.2 Prise en charge protection (Psychosocial, sanitaire...)</p>			
	<p>Produit 3.2 Les compétences des femmes et jeunes filles sont renforcées pour leur autonomisation économique</p>	<p>Indicateur 3.2.1 : Nombre de femmes et jeunes filles formées aux AGRs Niveau de référence : TBD Cible : 1000 femmes et jeunes filles formés dans les activités génératrices de revenus</p>	<p>Rapports de formation et d'activités</p>	
	<p>Activité 3.2.1. Diagnostic sur les activités porteuses</p>	<p>Indicateur 3.2.1 : Rapports d'étude sur le diagnostic des activités économiques porteuses Niveau de référence : 00 Cible : 01</p>	<p>Rapports d'étude</p>	
	<p>Activité 3.2.2. Renforcer les capacités des femmes et des jeunes aux AGR à travers la formation au niveau communal et communautaire sur les métiers porteurs</p>	<p>Indicateur 3.2.2: Nombre de femmes formées et équipées pour les métiers porteurs Niveau de référence : 300 Cible : 450</p>	<p>Rapports de formation et rapports d'activités</p>	
<p>Activité 3.2.3. Appui Technique et financier aux activités génératrices de revenus ; programme de cash « plus » innovant et modulable ;</p>	<p>Indicateur 3.2.3 a) Nombre de femmes soutenues pour la réalisation des AGRs</p>	<p>Rapports de formation et rapports d'activités</p>		

		Niveau de référence : BD Cible : 450		
		Indicateur 3.2.3 b) Nombre de femmes ayant reçu le cash modulable. Niveau de référence : 00 Cible : 450	Rapports de formation et rapports d'activités	

#### Annexe D: Budget avec la répartition par agence

Nombre de résultat/ produit	Formulation du résultat/ produit/activité	PNUD (budget en USD)	UNICEF (budget en USD)	Total	Pourcentage du budget pour chaque produit ou activité réservée pour action directe sur égalité des sexes et autonomisation des femmes (GEWE) (cas échéant)	Niveau de dépense/ engagement actuel (a remplir au moment des rapports de projet)	Justification du montant à GEWE (par exemple, la formation comprend une session sur l'égalité des sexes, des efforts spécifiques déployés pour assurer une représentation égale des femmes et des hommes, etc.)	Notes quelconque le cas échéant (e.g sur types des entrants ou justification du budget)
RESULTAT 1:	<b>Les femmes et les jeunes filles ont davantage de connaissances sur leurs droits, les méthodes d'approche et de recrutement de Boko Haram et s'engagent contre l'enrôlement volontaire dans l'extrémisme violent.</b> Budget 300 000 dont 80% (240 000USD pour le Gender Equality and Women's Empowerment (GEWE))							

Produit 1.1:	Les méthodes d’approche et de recrutement du groupe Boko Haram et les droits humains sont connus par les femmes et les jeunes filles							
Activité 1.1.1.	Identification des méthodes d’approches et de recrutement du groupe Boko Haram (Diagnostic rapide)	\$ 15 000,00		\$ 15 000,00	85%			Collecte de données primaires sur l’évolution des méthodes d’approche et de recrutement
Activité 1.1.2.	Faire la sensibilisation/ Formation et la mobilisation sociale des femmes, sur: Prévention contre l’extrémisme violent, équité, égalité des genres, leadership féminin, les méthodes d’approche et de recrutement, la non-stigmatisation des familles associées à Boko Haram	\$15 000,00	\$ 15 000,00	\$30 000,00	80%			Formation des leaders féminins et des comités de vigilance sur les méthodes de recrutements et d’influence sur les femmes et les adolescentes. Capsules de témoignages des repentis
Activité 1.1.3	Appui à la production et à la diffusion des programmes et produits médias (spots, microprogrammes, émission (radio), visuels (physiques et pour les réseaux sociaux y compris U-report) pour la sensibilisation des femmes et adolescentes sur le bien-être social, la cohabitation pacifique et les risques liés à l’extrémisme violent,	\$ 20 000,00	\$20 000,00	\$ 40 000,00	85%			Ateliers, sensibilisation par relais communautaires Contractualisation radios, U Report, pair éducation



Activité 1.1.4	Organisation d'activités socioculturelles et sportives avec les adolescentes pour la promotion de la paix	\$ 20 000,00	\$ 25 000,00	\$ 35 000,00	70%			
	<b>Produit total</b>	<b>\$ 70 000,00</b>	<b>\$ 60 000,00</b>	<b>\$ 130 000,00</b>	<b>\$ 102 250,00</b>			
<b>Produit 1.2:</b>	<b>Les autorités administratives et communautaires connaissent les plans alignés avec les résolutions 1325 et 2250 et favorisent la participation communautaire des femmes et leur implication dans la prévention de l'extrémisme violent.</b>							
Activité 1.2.1	Appuyer l'appropriation et la vulgarisation des plans nationaux alignés aux résolutions 1325 et 2250 (leaders communautaires, administratifs, communautés cibles)	-	\$ 30 000,00	\$ 30 000,00	90%			Témoignages pratiques, sensibilisation
Activité 1.2.2	Réaliser les supports de communication	\$ 15 000,00	\$ 15 000,00	\$ 30 000,00	80%			
	<b>Produit total 1.2</b>	<b>\$ 15 000,00</b>	<b>\$ 45 000,00</b>	<b>\$ 60 000,00</b>	<b>\$ 51 000,00</b>			
<b>Résultat 2</b>	<b>Les institutions nationales, les autorités administratives et communautaires s'engagent aux côtés des femmes et des jeunes filles dans la prévention contre l'extrémisme violent et la promotion de la paix et de la cohabitation pacifique dans leurs communautés.</b>							
<b>Produit 2.1.</b>	<b>Les autorités administratives et Leaders communautaires sont sensibilisés et agissent comme des agents catalyseurs de la participation des femmes et des jeunes filles dans leurs communautés</b>							
Activité 2.1.1	Renforcer les capacités des autorités administratives, militaires et communautaires sur : le leadership féminin, la non-stigmatisation des familles ex-associées à Boko Haram, la connaissance des droits des femmes et participation de la femme aux instances de décisions communautaires, équité et le genre, la gestion des conflits.	\$ 20 000	\$ 25 000,00	\$ 45 000,00	70%			

Activité 2.1.2	Formation sur les droits des femmes, les masculinités et genre au bénéfice des groupes cibles : autorités locales, enseignants, directeurs de lycées et universités, lycées et associations des parents, organisations des jeunes, des femmes et hommes et leaders religieux	-	\$ 20 000,00	\$ 20 000,00	80%			
Activité 2.1.3	Appui au dialogue communautaire (intergénérationnel sur l'Egalité du genre et la consolidation de la paix, la masculinité et le leadership (débat radio, atelier sur le mentorat, partage d'expérience entre les organisations des femmes et adolescentes)	\$20 000,00	\$ 40 000,00	\$ 60 000,00	80%			
Activité 2.1.4	Renforcer les capacités (techniques, organisationnelles...) des plates formes locales de consolidation de la paix (comité de veille et de vigilance, clubs locaux de la paix, Réseaux Communautaires de Protection des adolescentes et femmes pour la promotion des droits humains et la cohabitation pacifique).	\$ 10 000,00	\$ 40 000,00	\$ 50 000,00	70%			Ateliers, forums. Etude des causes de l'engagement volontaire des femmes pour des solutions adaptées
	<b>Total Produit 2.1</b>	<b>50 000,00</b>	<b>125 000,00</b>	<b>175 000,00</b>	130 500,00			
<b>Produit 2.2.</b>	<b>Un dialogue institutionnel est mené avec les ministères concernés, le parlement et les autres institutions, et permet la prise en compte des questions de genre dans les stratégies nationales de lutte contre l'extrémisme violent.</b>							
Activité 2.2.1.	Plaidoyer et appui au niveau institutionnel pour la prise en compte des documents et	\$ 15 000,00	\$ 10 000,00	\$ 25 000,00	70%			

	stratégies de lutte contre l'extrémisme violent							
<b>Activité 2.2.2.</b>	Rencontre d'échange entre l'administration centrale et le niveau communautaire	\$ 25 000,00	\$ 10 000,00	\$ 35 000,00	70%			
	<b>Total produit 2.2</b>	<b>\$ 40 000,000</b>	<b>\$ 20 000,00</b>	<b>\$ 60 000,00</b>	<b>42 000,00</b>			
<b>RESULTAT 3:</b>	<b>L'autonomisation et la résilience des femmes et adolescents renforcées favorisent leur engagement dans la vie socio- politique et économique. Budget 500 000 dont 80% (400 000USD pour le GEWE)</b>							
<b>Produit 3.1.</b>	<b>Les femmes et les adolescentes ont accès à un paquet de services répondant à leurs besoins.</b>							
Activité 3.1.1	Appui à la tenue des audiences foraines en matière de délivrance des actes de naissance pour promouvoir le droit à la nationalité. (Unit cost 18.1\$ range 75.000\$)	-	\$ 45 000,00	\$ 45 000,00	70%			
Activité 3.1.2.	Prise en charge protection (Psychosocial, sanitaire...)	-	\$ 50 000,00	\$ 50 000,00	90%			
	<b>Produit total 3.1.</b>	<b>\$ -</b>	<b>\$ 95 000,00</b>	<b>\$ 95 000,00</b>	<b>76 500,00</b>	<b>-</b>		
<b>Produit 3.2</b>	<b>Les compétences des femmes et adolescentes sont renforcées pour leur autonomisation économique.</b>							
Activité 3.2.1.	Diagnostic sur les activités porteuses,	\$ 10 000,00	-	\$ 10 000,00	100%			Atelier, consultant,
Activité 3.2.2	Renforcer les capacités des femmes et des jeunes aux AGR à travers la formation au niveau communal et communautaire sur les métiers porteurs	\$ 60 000,00	-	\$ 60 000,00	100%			Etude des réalisations antérieures et ateliers de remise à niveau
Activité 3.2.3	Appui Technique et financier aux activités génératrices de revenus programme de cash « plus » innovant et modulable;	\$ 275 963,55	\$ 94 000,00	\$ 369 963,55	90%			

	<b>Total Produit 3.2.</b>	<b>\$ 345 963,55</b>	<b>\$ 94 000,00</b>	<b>\$ 439 963,55</b>	<b>402 967,20</b>	-			
<b>Cout de personnel du projet si pas inclus dans les activités ci-dessus</b>	Contribution aux salaires	\$140 000,00	\$160 000,00	\$ 300 000,00	85%				
<b>Coûts opérationnels si pas inclus dans les activités ci-dessus</b>	Coûts des opérations	\$ 23 700,00	\$ 30 205,61	\$ 53 905,61	85%				
<b>Budget de suivi</b>	Suivi -évaluation, COPIL, Comité technique et film institutionnel	\$ 43 000,00	\$ 15 000,00	\$ 58 000,00	85%				
<b>Budget pour l'évaluation finale indépendante</b>	Evaluation finale	\$ 20 000,00	\$10 000,00	\$ 30 000,00	85%				
	<b>Coûts supplémentaires total</b>	<b>\$ 226 700,00</b>	<b>\$ 215 205,61</b>	<b>\$ 441 905,61</b>	<b>375 619,77</b>	-			
		<b>PNUD (budget en USD)</b>	<b>UNICEF (budget en USD)</b>	<b>Total</b>					
	Sous-budget total du projet	\$ 747 663,55	\$ 654 205,61	\$ 1 401 869,16					
	Coûts indirects (7%):	\$ 52 336,45	\$ 45 794,39	\$ 98 130,84					
	<b>Total</b>	<b>\$ 800 000,00</b>	<b>\$ 700 000,00</b>	<b>\$ 1 500 000,00</b>					
	<b>Répartition des tranches basée sur la performance</b>								
		<b>PNUD (budget en USD)</b>	<b>UNICEF (budget en USD)</b>	<b>Total</b>	<b>Tranche %</b>				

Première tranche	\$ 560 000,00	\$ 490 000,00	\$ 1 050 000,00	70%
Deuxième tranche	\$ 240 000,00	\$ 210 000,00	\$ 450 000,00	30%
Troisième tranche (le cas échéant)	\$ -	\$ -	\$ -	
<b>Total</b>	<b>\$ 800 000,00</b>	<b>\$ 700 000,00</b>	<b>\$ 1 500 000,00</b>	<b>100%</b>
	\$ alloué à GEWE (inclut coûts indirects)		\$ 1 263 495,55	
	% alloué à GEWE		84,23%	
	\$ alloué à S&E (inclut coûts indirects)		\$ 94 160,00	
	% alloué à S&E		6,28%	

## Annexe E : Justification de l'utilisation de l'appellation « Boko Haram » dans le document de projet du PBF « Projet de Prévention de la féminisation des modes opératoires de Boko Haram au Tchad »

### FONDS DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL POUR LA CONSOLIDATION DE LA PAIX



Le terme “Boko Haram” utilisé dans le document de projet renvoie à deux entités inscrites par le Conseil de Sécurité sur la Liste relative aux sanctions contre l’EIIL (Daech) et Al-Qaida : « Jama'atu Ahlis-Sunna Lidda'awati Wal-Jihad (Boko Haram) » (QDe.138) et la « Province d’Afrique de l’Ouest de l’État islamique » (QDe.162).

Le Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999), 1989 (2011) et 2253 (2015) concernant l’État islamique d’Iraq et du Levant (Daech), Al-Qaida et les personnes, groupes, entreprises et entités qui leur sont associés (« Comité des sanctions contre l’EIIL (Daech) et Al-Qaida ») publie les résumés des motifs ayant présidé aux inscriptions de noms de personnes, groupes, entreprises et entités sur sa Liste.

Les motifs ayant présidé à l’inscription sur la Liste de Jama'atu Ahlis-Sunna Lidda'awati Wal-Jihad (Boko Haram) sont les suivants :

*Le groupe Jama'atu Ahlus-Sunna Lidda'Awati Wal Jihad (Boko Haram) a été inscrit sur la Liste le 22 mai 2014 en application des paragraphes 2 et 3 de la résolution 2083 (2012) comme associé à Al-Qaida (QDe.004) pour avoir concouru à financer, organiser, faciliter, préparer ou exécuter des actes ou activités de cette organisation en association avec elle, sous son nom, pour son compte ou pour la soutenir et pour celui de l'Organisation d'Al-Qaida au Maghreb islamique (AQMI) (QDe.014).*

Les motifs ayant présidé à l’inscription sur la Liste du groupe « Province d’Afrique de l’Ouest de l’État islamique » sont les suivants :

*Le groupe « Province d’Afrique de l’Ouest de l’État islamique » a été inscrit sur la Liste le 23 février 2020 en application des dispositions des paragraphes 2 et 4 de la résolution 2368 (2017) comme associé à l’EIIL ou à Al-Qaida pour avoir concouru au financement, à l’organisation, à la facilitation, à la préparation ou à l’exécution d’actes ou d’activités de l’État islamique d’Iraq et du Levant (EIIL), inscrit sur la Liste sous le nom d’Al-Qaida en Iraq (QDe. 115), en association avec ce groupe, sous son nom, pour son compte ou pour le soutenir, pour lui avoir fourni, vendu ou transféré des armements et matériels connexes, pour avoir recruté pour le compte de l’EIIL ou soutenu de toute autre manière des actes commis par lui ou des activités auxquelles il se livre, et parce qu’il appartient à ce groupe ou est contrôlé par lui, directement ou indirectement, ou qu’il le soutient de toute autre manière et qu’il a commis d’autres actes ou mené d’autres activités indiquant qu’il était associé à l’EIIL.*

Le Conseil de Sécurité a également décrit Boko Haram et l’Etat Islamique comme des groupes terroristes et affiliés tels que désignés conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité à l’occasion de ses résolutions, notamment dans la résolution 2349 qui porte spécifiquement sur le bassin du lac Tchad, dans laquelle le Conseil écrit :

*Assurant de sa solidarité et de son plein appui les populations de la région touchées par le conflit, y compris les déplacés et les communautés d’accueil qui souffrent de la persistance de l’insécurité, de la situation d’urgence humanitaire et des déficits de développement résultant de la violence des groupes terroristes Boko Haram et État islamique d’Iraq et du Levant (EIIL, également connu sous le nom de Daech) [...].*